REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE-UN BUT-UNE FOI

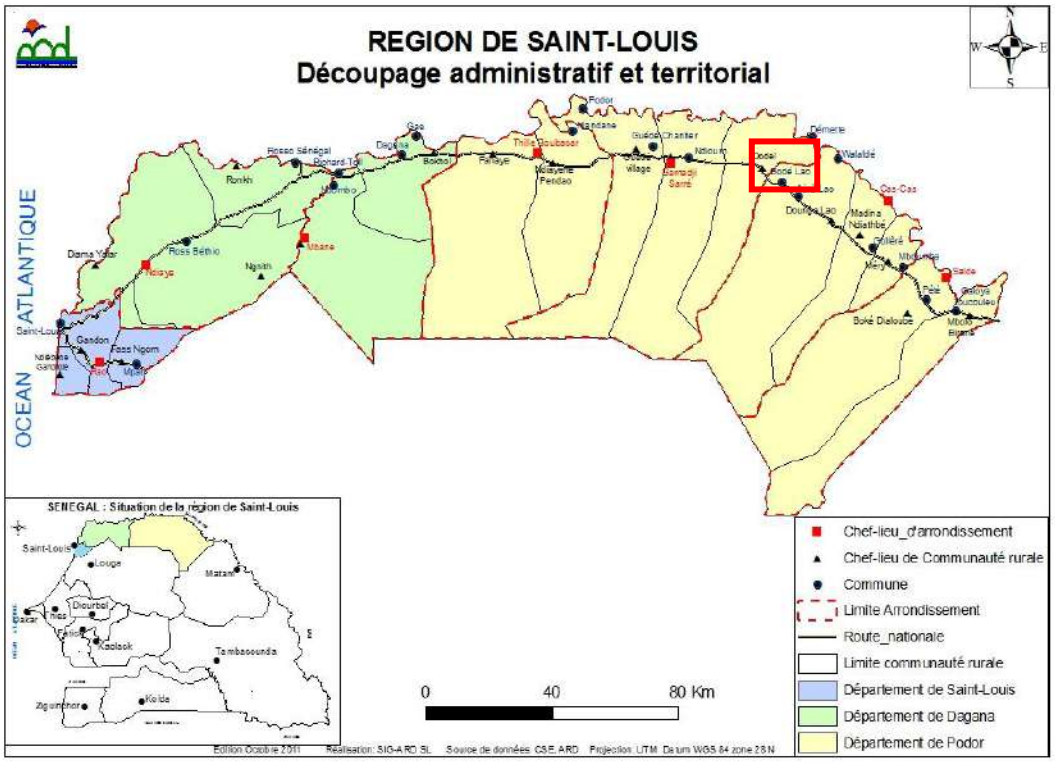
REGION DE SAINT-LOUIS

DEPARTEMENT DE PODOR

COMMUNE DE BODÉ LAO

PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL

(PIC 2011-2016)



SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE : INTRODUCTION GENERALE

I.Contexte et base légale……... ……6

II..Démarche et méthodologie …….. ……8

1.La préparation ……9

2. L'atelier de lancement…….…..9

3.La mise en place des cadres de concertation locaux (CCL)……..... ……10

4.L'enquête quartier et l'exploitation des données……. ……10

5. Le cadrage…….. ……11

6.L'élaboration et la restitution du bilan diagnostic……... ……11

7.La planification…… ……12

8.La finalisation du PLD et sa restitution au CR en vue de son adoption….. ……12

DEUXIEME PARTIE : BILAN DIAGNOSTIC…….....14

II. Présentation de la commune …….. ……15

2.1. La situation géographique…….15

2.2. Le milieu physique…….. ….15

2.2.1. Le climat……. ….15

2.2.2. Les sols…… ….16

2.2.3. La végétation…….. ….16

2.2.4. Les ressources en eaux…… ….16

III. Le profil démographique…… ……17

IV. L'éducation……. ……..17

4.1. Développement Intégré de la Petite Enfance…….. ….17

4.2. L'enseignement élémentaire…… ….18

4.3. L'enseignement moyen……20

4.4. Enseignement technique et formation professionnelle…… ….20

4.5. L'enseignement arabo-coranique…… ….20

4.6. L'alphabétisation……. ….21

V. La santé ……..……..21

5.1. La situation de l'accès……..….21

5.2. La situation de la qualité…… ….22

5.3. Le bilan épidémiologique…… ….23

5.4. La situation sur la gestion du Poste de santé ……..23

5.5. Les atouts et potentialités…… ….23

VI. Hydraulique et assainissement ……. ……23
6.1. Hydraulique…… ….24
6.2. Assainissement…… ….25
VII- Jeunesse sports loisirs la culture et les patrimoines……... ……26
7.1. La jeunesse, les sports et les loisirs…… ….26
7.2. La culture et les patrimoines…… ….27
VIII. Genre Développement local et action social…….. ……28
IX. Environnement et cadre de vie ……..29
9.1. La gestion des ressources naturelles…… ….29
9.2. Le cadre de vie…… ….30
X. Urbanisme et habitat …… ……30
XI. L'économie locale……. ……30
11.1. Le secteur primaire…….. ….32
11.2. Les secteurs d'appui à la production……34
XII. Les acteurs locaux…… ……36
12.1. Le Conseil Municipal…….. ….36
12.2. Le budget…… ….37
12.3. Les partenaires…… ….39
12.4. La dynamique des acteurs……39
XIII- Synthése du bilan diagnostic ……. ……40
TROISIEME PARTIE ORIENTATIONS ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT…41
I. Vision à long terme sur le développement ……..44
II. Stratégie à moyen terme (Six prochaine aannée)…… ……42
III.Le plan d'investissement local……..…….....49
QUATRIEME PARTIE : STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PIL……..63
I. Sources de financement…… ……64
II. L'élaboration annuelle du plan d'investiisement……64
III.La mise en œuvre du programme annuel d'investissement et d'action ……67
IV.Le suivi-évaluation de la mise en œuvre du PIL…… ……66
V. L'évaluation ……. ……66
CONCLUSION…….. ……...69

ABREVIATIONS

APE	Association des Parents d'Elèves
ARD	Agence Régionale de Développement
ASC	Association sportive et culturelle
CCL	Code des collectivités locales
CM	Conseil Municipal
CEP	Commission Elargie de Planification
CG	Comité de Gestion
CGE	Comité de Gestion d'Etablissement
CTR	Comité Technique Régional
DREEC	Direction Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés
ETL	Equipe Technique Locale
GIE	Groupement d'Intérêt économique
GPF	Groupement de Promotion Féminine
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
ICP	Infirmier Chef de poste
IDEN	Inspection Départementale de l'Education Nationale
OCB	Organisation Communautaire de Base
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PIC	Plan d'Investissement communal
PIL	Plan d'Investissement Local
PNDL	Programme National de Développement Local
PTF	Partenaire Technique et Financier
SAED	Société d'Aménagement et d'Exploitation du Delta
SRADL	Service Régional d'Appui au développement Local
SRAS	Service Régional de l'Action Sociale
SRAT	Service Régional de l'Aménagement du Territoire
SRDC	Service Régional du Développement Communautaire
STD	Service Technique Déconcentré
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TdR	Termes de Référence

MOT DU MAIRE

Au terme d'un processus participatif et itératif assez novateur, notre jeune Commune, vient de se doter de son premier PIC dans le cadre d'un partenariat exemplaire entre l'ARD, le PNDL et les services techniques déconcentrés. La forte mobilisation et l'engagement de la population et du Conseil municipal tout au long du processus, témoignent de notre prise de conscience collective sur l'importance d'un tel outil.

En effet, est-il de bon de rappeler qu'une gouvernance locale efficace et efficiente passe d'abord par la disponibilité d'outils stratégiques et opérationnels d'aide à la prise de décisions.

Aujourd'hui, à travers ce PIC, notre commune dispose d'une réelle maîtrise de son développement à travers une connaissance précise de sa situation de référence, de ses atouts (forces) et de ses contraintes (faiblesses), ainsi que des orientations stratégiques devant servir de référence pour l'ensemble des interventions sur notre territoire.

En effet, à partir des propositions élaborées par les populations, le conseil a pu fonder un consensus sur ses choix d'interventions, constituant le plan d'investissement local, au cours des six prochaines années.

Cela a été possible grâce à la mise à contribution des acteurs locaux dans la collecte d'informations, la participation aux ateliers de quartiers et communautaires qui ont été les socles de la démarche méthodologique. Aux Chefs de quartiers, aux femmes, aux jeunes, aux OCB, aux conseillers municipaux, aux personnes ressources, Services techniques et partenaires, etc. qui ont participé au processus d'élaboration du PIC, je leur adresse mes sincères remerciements pour leur engagement sans faille.

Ainsi le pari de la participation responsable a été largement gagné. Il reste alors celui de la mise en œuvre qui nécessite le renforcement de la dynamique citoyenne enclenchée.

Pour avoir réussi ce pari, je tiens à remercier tout particulièrement le PNDL, qui a permis de réaliser ce document. Un grand merci aussi à l'ARD de Saint-Louis, aux Services techniques membres du comité technique régional, qui ont proposé la démarche méthodologique, accompagné et coordonné tout le processus d'élaboration du PIC.

Puisse Dieu, le seul bâtisseur, nous aider dans la mise en œuvre des actions définies dans le PIC et faire de notre collectivité locale un modèle dans le domaine de la bonne gouvernance et de l'efficacité dans la conduite du développement local durable.

Amine!

Le Maire



PREMIERE PARTIE

I- CONTEXTE ET BASE LEGALE

II- DEMARCHE METHODOLOGIQUE

PREMIERE PARTIE

I.CONTEXTE ET BASE LEGALE

La décentralisation est une approche adoptée par l'Etat du Sénégal pour consacrer une plus grande efficacité dans sa volonté d'éradication de la pauvreté et d'impulsion d'un développement durable soutenu par la définition et la mise en œuvre d'initiatives locales pertinentes articulées aux politiques nationales prioritaires, mettant à contribution les spécificités des terroirs.

Garantie par la constitution qui stipule son caractère irréversible, les autorités sénégalaises apportent périodiquement des mesures de consolidation par la création de nouvelles collectivités locales et le transfert de générations de compétences.

Ainsi le Gouvernement du Sénégal a procédé en 2008 à un nouveau découpage et institué le décret N°2008-748 du 10 Juillet 2008 qui a donné naissance à la Commune de Bodé, ancien village de l'ex Communauté rurale d'Aéré Lao.

Les conseils dont les membres sont élus au suffrage universel tirent leurs compétences, qui sont au nombre de neuf domaines spécifiques, de la loi 96-07 du 22 mars 1996. La planification et la coordination des interventions sur le territoire en sont les plus prépondérantes. L'article 198 du Code des Collectivités Locales (CCL) dispose que « le Conseil Municipal élabore le plan de développement local et donne son avis sur tous les projets de développement concernant tout ou une partie de la Commune ».

Avec une couverture temporelle de six ans, le PIC est l'outil opérationnel de construction d'un projet de territoire portant sur le bien-être et l'épanouissement de citoyens solidaires partageant un même territoire. A cet effet, le PIC constitue un outil de mobilisation et de valorisation des ressources du milieu. Il a pour but ultime de réaliser un développement économique et social homogène, équilibré et harmonieusement réparti sur l'ensemble du territoire. Il doit prendre en compte en plus de l'accès à des services publics de qualité, le développement économique, la gestion et la valorisation durable des ressources naturelles, l'aménagement du territoire, le renforcement des capacités des acteurs locaux et les changements climatiques.

Dans ce contexte précis et face aux attentes d'une population novice dans la gestion de son terroir, le tout nouveau conseil Municipal de Bodé Lao, principal responsable du développement de son territoire, s'est ainsi investi dans l'élaboration de son premier Plan d'Investissement Communal (PIC) sur l'horizon 2011-2016, pour s'assurer d'une meilleure visibilité de ses options de développement.

Ce PIC a été réalisé grâce au Programme National de Développement Local (PNDL) et l'appui technique de l'Agence Régionale de Développement (ARD) de Saint Louis, des Services techniques déconcentrés (STD) de la région et d'un Agent d'appui recruté par l'ARD.

Conformément au décret 96-1133 du 27 décembre 1996 définissant les modalités de mise en œuvre de la compétence « planification locale », le Conseil municipal de Bodé Lao a pris la décision d'élaborer son PIC en sa session de formalisation, suivi d'un arrêté du Maire, portant mise en place de la Commission Elargie de Planification (CEP).

La CEP a pour fonction essentielle de pré-valider les livrables (le bilan diagnostic, le plan d'investissement local, le plan de formation et le plan de communication). Elle est présidée par le Maire ou son représentant, l'ARD assurant le secrétariat. Elle est composée des présidents de commission de la Commune, des coordinateurs de Conseils de Quartiers, des représentants des organisations économiques et sociales à l'échelle communale, des services techniques locaux et des personnes ressources.

II. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

La méthodologie adoptée s'est lancée les défis de rendre effective la participation des populations, de marquer l'appropriation des orientations et des projets par le conseil élu, et de transférer à la base un savoir-faire en matière de planification aux élus et aux animateurs locaux pour que ces derniers disposent à terme des capacités requises pour conduire eux-mêmes l'élaboration des futurs PIC et l'auto évaluation de leur développement.

Pour prendre en compte ces défis, une organisation technique et un processus d'élaboration du PIC ont été adoptés.

L'organisation technique est ainsi structurée :

Une équipe au niveau régional, dénommée Comité Technique Restreint (CTR) coordonné par l'ARD, avait pour fonctions le pilotage du processus et l'appui et le renforcement de l'équipe technique locale (ETL).

Ce CTR, était composé d'agents de l'ARD et des STD: le Service régional de la Planification (SRP), le Service Régional d'Appui au Développement Local (SRADL), le Service Régional de l'Aménagement du Territoire (SRAT), la Division Régionale de l'Hydraulique (DRH), l'Agence Régionale de la Statistique et de la Démographie (ARSD), le Service Régional de l'Action Sociale (SRAS) et de l'Inspection Régionale des Eaux et Forêts (IREF).

Le CTR recrute le chef de l'équipe technique locale sur la base de termes de référence, définit le profil des animateurs locaux et approuve leur participation sur proposition du Conseil rural.

Il confectionne les outils de collecte, met à niveau l'équipe technique locale, participe à l'exploitation des données, participe au cadrage (recueil d'informations qualitatives) et à la rédaction du bilan diagnostic avec l'identification des orientations et axes d'intervention prioritaires qui seront présentés devant le CM et la CEP pour validation.

Le CTR, après identification des projets par quartier faite par l'ETL, présente devant le CM et la CEP, avec l'ETL, les projets proposés par les populations pour sélection et priorisation.

Le CTR, après rédaction du PIC par l'ETL, le corrige et le présente pour adoption au CM élargi à la CEP.

Une équipe technique basée au niveau local durant tout le processus d'élaboration est constituée d'un agent d'appui, recruté pour une durée de 3 mois et de quatre (4) animateurs locaux (un par quartier).

Le chef de l'équipe technique locale (CETL) est chargé de former et de contrôler les animateurs dans la mise en place des cadres de concertation (au niveau des quartiers) et la réalisation des enquêtes quartiers et transmets les questionnaires corrigés au CTR pour vérification.

Il est aussi chargé de rédiger le bilan diagnostic avec l'appui du CTR, de l'organisation des ateliers d'identification des projets au niveau des quartiers avec la collaboration des animateurs.

Le CETL assure lui-même la collecte des données de seconde main au niveau communal auprès des services, des entreprises, des institutions et des organismes publics et privés au niveau de tous les secteurs. Il prépare les restitutions communales et rédige le PIC qu'il présente au niveau du CTR pour correction.

Le processus d'élaboration du PIC peut être structuré en huit (08) grandes étapes :

- La préparation,
- L'atelier de lancement,
- La mise en place des Cadres de concertation locaux,
- L'enquête quartiers et l'exploitation des données,
- Le cadrage,
- La rédaction et la restitution du bilan diagnostic,
- La planification,
- La finalisation du PIC et sa restitution au CM en vue de son adoption.

1. La préparation :

Après la prise de la décision d'élaboration du PIC par le conseil municipal en session, les activités et préalables suivants ont été satisfaits avec l'appui de l'ARD et des Services techniques :

- la mobilisation du budget auprès du PNDL,
- l'institution d'une CEP par arrêté du Maire,
- l'élaboration des termes de référence du PIC,
- l'identification et/ou le recrutement des personnels techniques,
- la confection des outils de collecte et de traitement des données,
- l'élaboration et l'adoption d'un chronogramme détaillé de réalisation du PIC, incluant toutes les étapes, les activités, les responsables et les moyens,
- l'organisation de l'atelier d'habilitation.

2. L'atelier de lancement :

C'est un moment solennel de sensibilisation des acteurs locaux, de partage de la méthodologie et des préoccupations, d'échange et d'adoption du programme d'élaboration et de rappel des attentes à l'endroit des populations, des élus et membres de la CEP.

L'atelier de lancement est présidé par le Représentant de l'Etat, avec à ses côtés le Maire et le Directeur de l'ARD.

Participent à cet atelier : les représentants des populations (Chefs de quartiers, Imams), les organisations sociales et économiques, les partenaires, les personnes ressources, les membres de la CEP, l'équipe technique chargée de l'élaboration du PIC, la presse, etc. Cette séance est publique et tout le monde a droit à la parole.

En plus des allocutions des autorités et des partenaires, l'ARD doit présenter les TdR, et les prestataires déclineront l'offre technique, le cadrage (perception des problématiques majeures de développement de la Collectivité locale), la programmation des activités et la collaboration attendue des différents acteurs locaux.

3. La mise en place des cadres de concertation locaux (CCL) :

L'élaboration du PIC à Bodé Lao a servi de prétexte pour doter la Commune de Comités d'Initiatives conseils de quartiers et plus tard d'un Cadre de Concertation Communale pour le Développement Local (CCCDL) pour l'implication de la population et des organisations locales à la définition et à la mise en œuvre de programmes et de projets.

L'élaboration du PIC sera la première opportunité de collaboration avec la Commune, les cadres mis en place appelés à participer à toutes les étapes du processus.

Les Comités d'Initiatives conseils de quartiers sont mis en place par l'ETL à travers une assemblée générale avec les OCB, les délégués de quartiers, les personnes ressources et les conseillers municipaux résidents dans le quartier. L'ETL a mis en place 4 Comités d'Initiatives pour les 4 quartiers que compte la Commune.

Les objectifs visés étant :

- d'offrir aux populations la possibilité de mieux prendre en compte les questions de développement de leurs localités;
- de promouvoir la solidarité et la communauté d'intérêt au niveau des quartiers.

Les produits obtenus dans le cadre de la mise en place des cadres de concertation locaux sont :

Un diagramme de Venn par quartier et un répertoire des OCB portant la date de création, la reconnaissance, le nombre de membres par sexe, les objectifs poursuivis, les réalisations et besoins en appui.

Procès verbal (PV) de l'Assemblée générale (AG) constitutive du CI avec le bureau et les coordonnées des membres du bureau et leur niveau d'instruction.

4. L'enquête quartier et l'exploitation des données :

Sur la base des outils de collecte confectionnés par le CTR, l'enquête réalisée par les animateurs locaux a porté sur :

L'enquête ménage exhaustive avec des informations sur le ménage plus précisément sur le mode d'occupation, la nature de la construction, le mode d'approvisionnement en eau, le mode d'éclairage utilisé mais aussi des informations sur les membres du ménage telles que l'âge, le sexe, l'ethnie, etc.

- l'inventaire des infrastructures socio-économiques et services de base existants avec des renseignements sur leur état, leur niveau de fréquentation, la qualité des services offerts et leur gestion.
- l'inventaire des activités économiques, des potentialités et atouts (aménagements, marres, etc.), des risques et menaces et la salubrité (gestion des ordures), etc.

Le questionnaire est administré par les animateurs locaux, contrôlé et corrigé par le CETL qui le transmet avec bordereau précisant le nombre de pièces à l'ARD en même temps que les données de seconde main collectées auprès des services, organisations et revues documentaires pour la saisie, l'exploitation et l'analyse.

5. Le cadrage :

Réalisé par le CTR et l'ETL, le cadrage constitue l'innovation majeure de la démarche. C'est un moment fort du processus pour l'approfondissement des données et informations issues de l'exploitation des enquêtes quartiers et des données de seconde main. Il permet de mieux ressentir et de comprendre les contraintes, les atouts et manquements des données quantitatives pour une meilleure analyse des secteurs. C'est une immersion de deux jours du CTR pour échanger avec les différents acteurs locaux pour bien cerner les données quantitatives et surtout de dresser des profils historiques pour mieux comprendre les dynamiques. A ce titre ont été rencontrés le Conseil municipal, les organisations faitières, les services techniques locaux, les comités de gestion, les Groupements de promotion féminine (GPF), les Associations de jeunes et d'handicapés, etc.

Les besoins de formations seront examinés transversalement ; de même que la communication institutionnelle de la Commune sur les plans interne et externe.

Pour faire un bon cadrage, toutes les questions pertinentes doivent être abordées avec les cibles appropriées et tous les secteurs et problématiques d'intérêt doivent être abordés. Il est conseillé de faire l'exploitation tout de suite après pour ne pas oublier des détails importants.

6. L'élaboration et la restitution du bilan diagnostic :

Le sommaire du plan diagnostic a été validé, les chapitres répartis selon l'expertise et la disponibilité des membres du CTR au cours d'un atelier régional avec le CETL.

Chaque technicien ayant les données et informations recueillies pour ses chapitres, passe à la rédaction suivant un échéancier accepté de commun accord.

Quand les chapitres traités sont transmis à l'ARD, un atelier régional sera de nouveau convoqué pour compléter et améliorer les traitements, ré harmoniser les axes d'intervention du PIC pour boucler le bilan diagnostic. Ce travail sera ensuite restitué à la CEP élargie aux différentes commissions du Conseil municipal.

La restitution du bilan diagnostic est en fait l'occasion de valider au niveau communale la situation de référence, les contraintes et atouts des secteurs, les propositions de solutions la vision et les perspectives de développement pour les six prochaines années.

7. La planification :

Elle comprend deux sous étapes:

Les ateliers d'identification de projets sont organisés au niveau des quartiers sur une journée. Pour chaque objectif spécifique, la situation de référence de la zone est partagée et les projets jugés nécessaires pour les quartiers sont discutés et recueillis par consensus.

Cet exercice de planification consacre le démarrage des activités du CI mis en place.

A la fin de la séance, le facilitateur synthétise les résultats et précise la portée et le sens de l'exercice en insistant sur la validation réservée aux élus et ses conséquences éventuelles sur les projets présentement identifiés.

La sélection et la priorisation des projets par le Conseil municipal élargi à la CEP

Cette phase est très importante en ce qu'elle remet au conseil municipal sa responsabilité entière à définir les projets de la Commune retenus dans le PIC en dernier ressort. L'on cherche ici à donner au Plan d'Investissement Local (PIL) une véritable appropriation par le conseil qui est l'artisan des projets.

Pour ce faire, les actions proposées au niveau quartier par les populations sont regroupées par objectif et présentées au conseil municipal. Avec au besoin l'éclairage des services techniques et des personnes ressources, le Conseil détermine ses choix en fonction de ses possibilités.

A la fin de la séance, le facilitateur procède à la présentation du PIL et des PIA validés.

8. La finalisation du PLD et sa restitution au CR en vue de son adoption:

Suite aux précédentes étapes, le CTR dispose d'un bilan diagnostic validé et d'un PIL défini par le conseil lui-même. Avec ces deux produits, l'ETL, avec l'appui du CTR, a tout ce qu'il lui faut pour finaliser le PIC.

Par ailleurs, l'exploitation des informations tirées des enquêtes sur les OCB, des ateliers avec la CEP, le Conseil mais aussi du travail de cadrage effectué, l'ETL peut proposer un projet de plan de communication interne et externe du Conseil municipal et un plan de renforcement des capacités des acteurs locaux.

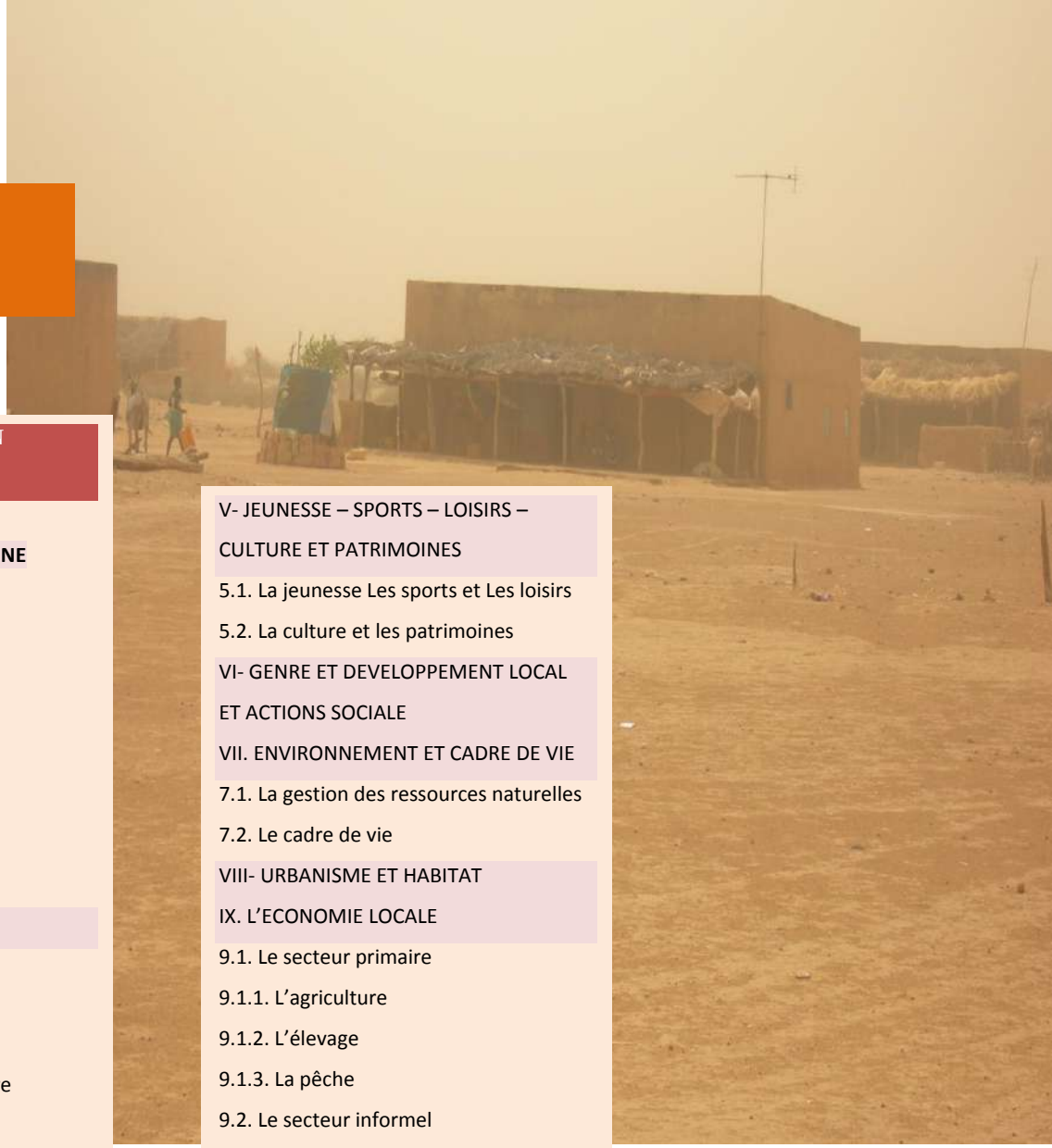
Ainsi cette étape de la finalisation et de la restitution du PIC au CM pour adoption, peut se réaliser dans les jours suivants, le temps de mettre en bonne et due forme les trois produits portant sur le PIL, le plan de communication et le plan de renforcement de capacités des acteurs locaux.

La démarche ainsi proposée pour l'élaboration des PLD et des PIC par l'ARD de Saint-Louis apporte des réponses aux faiblesses méthodologiques constatées dans les documents de planification locale à savoir :

La réduction du populisme des ateliers de diagnostic et de planification par la concertation documentée,

Le manque d'appropriation du Conseil municipal dans ses prérogatives de définir lui-même les projets de la commune en partant de l'expression des populations et des conseils des services techniques et personnes ressources,

La planification ne sera plus un effet de mode, mais installée dans les actes quotidiens des acteurs locaux suite à un savoir-faire acquis à travers l'élaboration du PIC.



DEUXIEME PARTIE : BILA N DIAGNOSTIC

II-**PRESENTATION DE LA COMMUNE**

2.1. Situation géographique
2.2. Le milieu physique
2.2.1. Le climat
2.2.2. Les sols
2.2.3. La végétation
2.2.4. Les ressource en eaux

III-Le profil démographique

IV – Les services sociaux de base
4.1. L'éducation
4.1.1. La petite enfance
4.1.2. L'enseignement élémentaire
4.1.3. L'enseignement moyen
4.1.4. L'enseignement technique
4.1.5. L'enseignement arabo-coranique
4.1.6. L'alphabétisation
4.2. La santé
4.2.1. L'accès
4.2.2. La qualité
4.2.3. Le bilan épidémiologique
4.2.4. La gestion du poste de santé
4.2.5. Les atouts et les contraintes
4.3. L'hydraulique et l'assainissement
4.3.1. L'hydraulique
4.3.2. L'Assainissement

V- JEUNESSE – SPORTS – LOISIRS – CULTURE ET PATRIMOINES
5.1. La jeunesse Les sports et Les loisirs
5.2. La culture et les patrimoines

VI- GENRE ET DEVELOPPEMENT LOCAL ET ACTIONS SOCIALE

VII. ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE
7.1. La gestion des ressources naturelles
7.2. Le cadre de vie

VIII- URBANISME ET HABITAT

IX. L'ECONOMIE LOCALE
9.1. Le secteur primaire
9.1.1. L'agriculture
9.1.2. L'élevage
9.1.3. La pêche
9.2. Le secteur informel
9.2.1. L'artisanat
9.2.2. Le transport

X- LES ACTEURS LOCAUX
10.1. Le conseil
10.2. Le budget
10.3. Les partenaires du conseil municipal
10.4. La dynamique des acteurs
10.4.1. Les associations de développement
10.4.2. Les groupements de femmes
10.4.3. Les associations sportives et culturelles

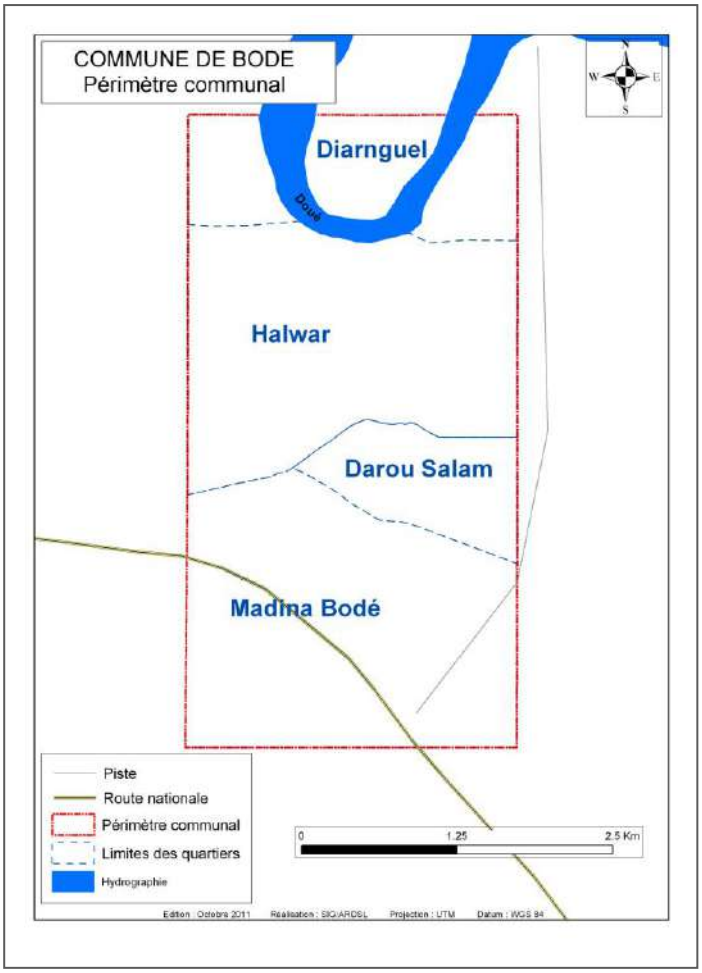
DEUXIEME PARTIE : BILAN DIAGNOSTIC

II. PRESENTATION DE LA COMMUNE

2.1. La situation géographique

La Commune de Bodé Lao est située dans l'arrondissement de Cas-Cas, département de Podor, région de Saint-Louis. Elle est entourée par la Communauté rurale de Doumga Lao

Couvrant une superficie estimée à 16 Km^2, la Commune compte quatre quartiers :



- Le quartier de Madina Bodé, situé de part et d'autre de la route nationale N°2
- Le quartier de Darou Salam, situé dans le noyau traditionnel
- Le quartier de Alwar, situé lui aussi dans le noyau traditionnel
- Le quartier de Diarnguel, situé de part et d'autre du cours d'eau Le Doué, comprenant l'ancien village de Diarnguel et l'ancien village de Ranéré. Ce quartier est très enclavé et est presque inaccessible pendant la période de l'hivernage.

2.2. Le milieu physique :

2.2.1. Le relief

La Commune est caractérisée par un relief relativement plat avec des dunes rouges éparpillées au niveau de la zone du Diéri.

2.2.2. Le climat

La Commune est caractérisée par un climat sahélo-saharien du fait de la proximité de la Mauritanie avec deux principales saisons : la saison sèche qui dure 09 mois (Octobre à Juin) et la saison pluvieuse de Juillet à Septembre. Sa température moyenne est de 35°C.

La pluviométrie est irrégulière et parfois déficitaire et les vents sont souvent très violents et accompagnés de tempête de sables.

2.2.3- Les sols

On distingue trois (3) types de sols dans la Commune de Bodé Lao :

Les sols argileux ou Holaldé dans la waalo et le jeejengol : ce sont des sols riches régulièrement inondés par les crues du Fleuve ; propices à la culture de décrue et à la culture irriguée. On y cultive essentiellement le Maïs, le sorgho, le riz, et les patates.

Les sols sablo-argileux ou Fondé : situés dans le waalo et le jeejengol, ces sols sont rarement inondés et sont surtout adaptés aux cultures de diversification.

Les sols sablonneux dans le Diéri: ce sont des sols filtrants propices aux cultures sous pluies et au développement de pâturage.

2.2.4. La végétation :

La végétation de la Commune se différencie selon qu'on soit dans les terres du Walo ou du Diéri. La végétation dans le Walo est essentiellement composée d'arbres et d'arbustes. Du fait de la désertification et des coupes, beaucoup d'espèces ont disparu. Cependant, on y retrouve des espèces arbustives comme l'acacia tomentosa (gonakier), l'acacia Adansonia (gawdi), l'acacia Nilotica (Gadele), l'acacia Albida (Thiaski), l'acacia Radiana (Thiludé) etc.

Dans le Dièri, la végétation est caractérisée par une savane arbustive parsemée de quelques arbres. On y rencontre essentiellement des Acacia Sénégal (patude), des Boscia Sénégalensis (Guidjile), des Capparis decidua (guumi), des Kalotropis Procera (bamwaami), des Zizyphus Mauritania (jaabe) etc.

2.2.5. Les ressource en eaux :

La Commune de Bodé Lao dispose d'importantes ressources en eaux qui sont utilisées pour l'alimentation en eau des populations, l'abreuvement du bétail et l'agriculture. On y rencontre des eaux de surfaces et des eaux souterraines.

- **Les eaux de surfaces :** la Commune est arrosée par le Doué qui alimente les bas-fonds dans le Waalo. On note aussi l'existence de mares.
- **Les eaux souterraines :** la nappe phréatique atteint 15 à 25 m dans le Waalo. Elle devient de plus en plus profonde au fur et à mesure que l'on avance vers le Diéri avec plus de 60 mètres. Les eaux du Maestrichtien situé à plus de 100 m de profondeur sont captées à partir des forages.

III. LE PROFIL DEMOGRAPHIQUE :

Selon l'enquête ménage, la population de la commune de Bodé Lao est de 2368 habitants dont 1243 femmes soit 52% de la population totale. La commune compte 144 concessions et 208 ménages, soit en moyenne 11 personnes par ménage.

Tableau n°1 : Caractéristiques générales de la commune de Bodé

Désignation	*2010*
Nombre de concessions	*144*
Nombre de ménages	*208*
Nombre d'hommes	*1 125*
Nombre de femmes	*1 243*
Population totale	*2 368*

Source : Enquête PIC (2010)

Tableau n°2 : Répartition de la population selon les classes d'âge

Classe d'âge	Effectif	%
0 – 2	229	9,67
3 – 6	343	14,48
7 – 12	420	17,74
13 – 16	249	10,52
17 – 19	138	5,83
20 – 35	487	20,57
36 – 60	363	15,33
61 et plus	139	5,87
Population en âge de procréer (15 - 49)	534	43
Total	2368	100

Source : Enquête PIC (2010)

La population se de la commune se caractérise par sa jeunesse. Les enfants (0-14 ans) représentent 48% et les jeunes (15-35 ans) 31% de la population globale.

Les personnes âgées représentent 5,9%. Les femmes en âge de procréer représentent 43% de la population féminine.

La répartition ethnique de la population révèle la prédominance des Pular (99,96%) et 0,04% d'autres ethnies.

IV. L'EDUCATION

4.1- Développement Intégré de la Petite Enfance :

La Commune ne dispose pas d'infrastructures préscolaires alors que la population concernée est de 343 soit 14,5% de la population totale. Ceci pose réellement des problèmes aux populations. Une initiative a été alors entreprise par les femmes pour mettre en place une garderie d'enfants mais par insuffisance de moyens financiers et d'appuis, elle n'a pas pu aboutir aux résultats escomptés.

Connaissant la demande relativement forte, formulée en majorité par les femmes, d'avoir une structure préscolaire, il importe de prévoir la construction d'une école préscolaire.

4.2- L'enseignement élémentaire :

Il constitue le cycle prioritaire et cible les enfants de 7 à 12 ans. Il vise à initier l'enfant dans la préparation de la vie.

L'accès :

Le stock infrastructurel est constitué de 2 écoles élémentaires dans la Commune pour 8 classes physiques, 3 abris provisoires et 14 classes pédagogiques ; de 8 cours simples et 6 cours multigrades. L'effectif global est de 376 dont 239 filles soit 63,56%. Le Taux Brut de Scolarisation est de 90%. Le ratio élève par table-banc est de 3.

Quartier	Diarnguel	Bodé Lao
Existence de latrines	Non	Oui
Existence de clôture	Non	Oui
Existence d'eau	Non	Oui
Existence d'électricité	Non	Non
Existence de bloc administratif	Non	Oui
Existence d'arbre	Non	Oui

Tableau n°4 : Situation des ouvrages annexes des écoles

L'existence de classes multigrades montre que le personnel enseignant n'est pas suffisant et que la demande est supérieure à l'offre.

L'accès est assez difficile pour certains élèves parce que l'école est un peu éloignée de leur lieu de résidence ; ce qui explique la fréquence des retards.

La qualité :

La situation des écoles élémentaires de la commune montre certaines faiblesses surtout au niveau de l'école élémentaire de Diarnguel. En effet la commune compte 14 classes pédagogiques pour 11 salles de classe physiques dont 3 abris provisoires soit un gap de 3 salles de classe. En plus du gap des salles de classe, le remplacement des abris provisoires semble nécessaire pour assurer une qualité meilleure au niveau des écoles.

L'école de Diarnguel est essentiellement composée d'abris provisoires et les classes sont multigrades avec seulement deux enseignants. On note un déficit d'enseignant mais aussi un besoin de remplacement des abris provisoires pour améliorer les conditions d'étude des élèves.

Le nombre d'élève par classe est en dessous de la norme (50 élèves par classe). Un déficit de 59 table-bancs est noté et la plupart des table-bancs existants sont en mauvais état.

En ce qui concerne les manuels d'éveil, il n'y a pas de déficit mais ils sont en très mauvais état surtout dans l'école de Diarnguel. Aussi, certains types de manuels comme les manuels d'histoire et de géographie ne sont pas disponibles au niveau des écoles.

Si l'école de Bodé Lao dispose de tous les ouvrages annexes à l'exception de l'électricité, ce n'est pas le cas pour l'école de Diarnguel qui ne dispose pas d'ouvrages annexes. Il faut aussi noter que les ouvrages annexes de l'école de Bodé Lao ne sont pas en bon état. Il convient cependant d'agir urgemment pour apporter le minimum de confort et de sécurité aux usagers de cette école.

Malgré toutes ces difficultés au niveau de la qualité, le taux de réussite de la commune est de 85,71%. Cette amélioration est due en grande partie à la nouvelle pédagogie d'enseignement qui consiste en une entrée par les compétences c'est-à-dire enseigner aux enfants les réalités de leur terroir. En vue d'améliorer la qualité de l'enseignement, les enseignants de la Commune subissent souvent des sessions de formation au niveau de l'IDEN.

La gestion :

Les Comités de gestion des écoles sont les principaux organes de gestion des écoles. Il existe deux Comités de gestion mais celui de l'école élémentaire de Diarnguel n'est pas fonctionnel. Leurs ressources sont constituées principalement de parts réservées dans les tickets d'inscription à chaque début d'année scolaire. Toutefois, les moyens collectés ne permettent pas toujours d'assurer une gestion efficace des infrastructures et équipements éducatifs.

L'équipe municipale, en collaboration avec les Associations des Parents d'Elèves développe des actions au profit des écoles parmi lesquelles on peut citer la dotation de fournitures scolaires et de matériels didactiques, la réhabilitation de salles de classes et la réparation de table-bancs, etc.

En dépit de ces efforts, des problèmes subsistent dans les deux principales écoles et concernent essentiellement pour l'école élémentaire de Bodé Lao, l'inexistence d'électricité et pour celle de Diarnguel, l'inexistence de salles de classes physiques, l'inexistence de bureau pour le Directeur, le manque de personnel enseignant, l'inexistence de blocs sanitaires et d'adduction d'eau potable et le manque de manuel. Le manque de tables bancs constitue un réel problème pour les deux écoles.

4.3- L'enseignement moyen :

Le cycle moyen cible les élèves de 13 à 16 ans ayant réussi à leur examen d'entrée en sixième. Le collège a été créé en 2009 dans la Commune de Bodé Lao.

Source : Enquête PIC (2010)

La Commune compte un seul collège avec un effectif de 192 élèves dont 113 filles soit 59% et 79 garçons soit 41%.

Le collège compte 5 salles de classe dont 2 abris provisoires pour 6 cours pédagogiques. On note cependant une faiblesse des salles de classe et un besoin de remplacer les abris provisoires. Le collège compte 59 table-bancs soit un ratio de 3 élèves par table. Le matériel didactique est inexistant et pose un réel problème aux enseignants. Il n'y a pas de manuels pour les élèves. Ces commodités posent un réel problème au personnel enseignant mais aussi au principal.

Tableau n°5 : Effectifs et ratios

Nombre cours	6
Nombre salles classe	3
Nombre abris	2
Effectif fille	113
Effectif garçon	79
Effectif total	192
Nb tables-bancs	59
Nb livres	0
Ratio élève/classe	38
Ratio élève/table-banc	3
Ratio élève/livre	0
Ratio crs/classe	1,2

Source enquête PIC 2011

Le personnel enseignant est composé de 7 vacataires. Le taux de réussite au niveau du collège est relativement important soit 78,5%. Le collège doit atteindre l'année prochaine un cycle complet et les futurs brevetés devront poursuivre leurs études au niveau de la Commune de Aéré Lao à 5 km.

Sur le plan des commodités, le collège dispose de latrines et d'un point d'eau potable. Cependant, il n'existe pas de bloc administratif, pas d'électricité, pas de clôture et encore moins d'arbres. Ceci pose beaucoup de problèmes quant à la qualité de l'enseignement moyen dans la commune. Sur le plan de la gestion, il existe une association des parents d'élèves et un comité de gestion fonctionnels.

Ouvrages annexes	**Existence**	**Qualité**
Bloc sanitaire	Oui	Bon
Clôture	Non	
Point d'eau	Oui	Bon
Bloc administratif	Non	
Electricité	Non	
Plantation d'arbres	Non	

Tableau n°6 : Situation des ouvrages annexes

(source Enquête PIC 2011)

Ces organes de gestion, en collaboration avec la municipalité contribuent à

l'amélioration des conditions de travail. Le CG et l'APE ont pu réaliser des abris provisoires pour combler le gap de salles de classe dans l'établissement et la municipalité a su trouver des partenaires pour accompagner la commune dans le cadre de l'éducation.

Parmi ces partenaires, on peut citer le BCI/Etat, le PNDL, la Coopération Décentralisée avec les Yvelines de France, le PAISD (Co-Dév) et l'Association des émigrés. Le PNDL, le PAISD et l'Association des émigrés ont entamé la construction d'un collège moderne.

Malgré tous ces efforts, des difficultés persistent toujours. Parmi celles-ci, on peut citer :

Le déficit en salles de classe, en table-bancs et manuels

L'insuffisance d'ouvrages annexes : inexistence de bloc administratif, de clôture, de plantations d'arbres et d'électricité

L'éloignement du collège par rapport à certains quartiers comme Diarnguel

L'absence de renforcement de capacités du CG et de L'APE

4.4. Enseignement technique et formation professionnelle

L'enseignement technique et professionnel est inexistant dans la commune. On y trouve une main d'œuvre locale avec 25 artisans constitués essentiellement de menuisiers, de tailleurs, de potières, de cordonniers et de bijoutiers.

Les menuisiers et tailleurs sont essentiellement formés à Aéré Lao. Pour ce qui concerne les potières, cordonniers et bijoutiers, c'est une tradition familiale qui est transmise à travers les générations.

Les niveaux d'équipement sont souvent dérisoires et la majorité d'entre eux travaillent de façon temporaire et n'ont jamais bénéficié de prêts financiers.

Les difficultés auxquelles ils sont confrontés sont axées au financement et à la formation technique et en gestion d'entreprise.

Vu l'importance de cette tranche d'âge 15-35 ans soit 31%, il est nécessaire pour le Conseil municipal d'avoir une stratégie de formation technique et professionnelle.

4.5- L'enseignement arabo-coranique :

L'enseignement arabo-coranique dans la Commune n'est pas assez organisé et ne bénéficie pas d'appui. Il est dénombré dans la Commune 14 « Daaras » qui sont localisés dans les maisons des Marabouts. L'effectif total des « daaras » est de 403 élèves et la plupart mendie au niveau de la Commune. Le taux de mendicité est relativement faible environ 10.

Les « Daaras » souffrent de l'insuffisance d'équipements et de moyens financiers pour assurer de bonnes conditions d'étude des « Talibés ».

4.6- L'alphabétisation :

L'alphabétisation concerne uniquement le Pular. La population alphabétisée est de 4% et cette formation a été assurée dans le cadre du programme d'alphabétisation de l'ONG Trostan.

Vu le taux d'analphabétisme relativement élevé soit 25% de la population et malgré les efforts des différents partenaires que sont l'Etat et l'ISE/PIP, il incombe de mettre en place un programme d'alphabétisation pour combler le gap.

V. LA SANTE :

5.1- La situation de l'accès :

La commune dispose d'un Poste de Santé depuis 2009. Le bâtiment a été rénové par la Coopération Décentralisée entre le Département Les Yvelines de France et la Commune pour pouvoir répondre aux normes d'un poste de santé. Le poste de santé se trouve dans le quartier de Darou Salam. Il est fréquenté par l'ensemble de la population de la Commune et certains villages environnants comme Aéré Postent mais certains quartiers comme Diarnguel ont de réels problèmes pour assurer un accès adéquat. Ceci est dû à l'enclavement du quartier et à l'inexistence de moyens de transports adéquats pour assurer un accès rapide aux services sanitaires. Le poste de santé reçoit en moyenne 20 patients par jour et 45 consultations prénatales par mois.

5.2- La situation de la qualité :

Sur le plan de la qualité, le poste de santé ne répond pas actuellement aux normes de l'OMS.

Le personnel sanitaire est composé d'un infirmier chef de poste recruté par l'Etat, de deux matrones et d'un dépositaire recruté au niveau communautaire. Les services offerts sont essentiellement constitués de soins infirmiers et de soins maternels. Même si le poste de santé, sur le plan infrastructurel, répond aux normes car disposant d'un

Tableau n°7 : Situation du personnel de santé

Fonction	Nombre
Infirmier Chef de poste	1
Sage-femme d'état	1
Matrone	2
Dépositaire	1

Source : Enquête PIC (2010)

dispensaire, d'un logement de l'infirmier, d'une maternité et d'un logement de la sage-femme, il souffre néanmoins de problèmes pouvant influer sur la qualité des prestations.
Il s'agit du manque d'électricité, de moyens de transport adéquats (Ambulance), de lits d'hospitalisation et de médicaments.

5.3- La situation épidémiologique

Sur le plan épidémiologique, le poste de santé enregistre fréquemment les maladies suivantes : les infections respiratoires aigües, les diarrhées, les dermatoses, les anémies et les syndromes infectieux. Cependant, il faut noter que le paludisme chronique est en net recul avec les nouveaux tests de diagnostic rapide qui permet de détecter au plus vite la maladie.

5.4- La situation sur la gestion du Poste de santé :

La gestion du poste de santé est assurée par un Comité de santé composé d'un président, d'un secrétaire général, d'un trésorier général, des matrones et de l'Infirmier Chef de Poste. Il faut noter que le Comité de santé est composé essentiellement d'élus locaux. Il n'y a pas d'OCB dans ce Comité. Le Comité de santé est chargé d'organiser les différentes activités menées au sein du poste de santé et de trouver les moyens nécessaires pour la réussite de ces activités. Ces dernières sont le plus souvent des travaux au sein du poste de santé, des achats de médicaments, des distributions de moustiquaires etc.

5.5- Les atouts et potentialités :

Parmi les atouts notés on peut citer :

- Le dynamisme du comité de santé et du personnel
- L'appui du conseil municipal en médicaments génériques
- La disponibilité de partenaires : USE, WHEPSA, COUNTREPART, la Coopération Décentralisée.
- Les faiblesses ou contraintes notées sont :
- Absence d'électricité au niveau du poste de santé
- Les difficultés dans l'évacuation des malades (absence d'ambulance)
- Faible motivation financière du personnel communautaire
- Inexistence d'une mutuelle de santé communautaire
- Faiblesse du plateau technique du poste de santé.

VI. HYDRAULIQUE ET ASSAINISSEMENT

6.1- Hydraulique :

Accès :

Il existe trois sources d'approvisionnement en eau dans la commune : le marigot, les puits et le forage. En effet, la commune dispose d'un forage alimentant 7 bornes fontaines publiques, 70 branchements particuliers et 3 branchements communautaires et de 13 puits. Le réseau d'adduction en eau potable ne touche pas le quartier de Diarnguel.

Actuellement la commune compte 70 branchements particuliers soit 33% des ménages. Le reste des ménages soit 66% utilisent les bornes fontaines, les puits ou l'eau du marigot pour satisfaire leur besoin en eau. Le tableau ci-dessous nous renseigne sur la répartition des ménages selon le mode d'approvisionnement en eau le plus utilisé.

Tableau n°8 : Répartition des ménages selon la source d'approvisionnement en eau par quartier :

Approvisionnement en eau Quartier	Branchement particulier	BF publique	Puits	Rivière/ marigot	Total
Diarnguel	0	0	5	49	54
Halwar	22	18	0	0	40
Darou Salam	35	34	2	0	71
Madina	13	19	10	1	43
Total	**70**	**71**	**17**	**50**	**208**

Source : Enquête PIC (2010)

Qualité :

Sur le plan de la qualité, le forage offre une eau de bonne qualité. Le forage est performant captant la nappe maestrichtienne avec un niveau statique de 12,5 mètres et un bon débit. Mais, malgré la disponibilité de l'eau et la performance du forage, la capacité de celui-ci est très faiblement utilisée à cause du manque de source d'énergie suffisante pour alimenter correctement le forage. Le forage étant vétuste tombe souvent en panne et conduit les populations à utiliser l'eau du fleuve ou des puits dont la qualité reste à désirer.

Gestion :

La gestion du forage est confiée à un comité de gestion qui a comme mission de recruter un conducteur et de recouvrer les abonnements mais aussi d'assurer l'entretien du forage. Il est noté que le comité de gestion n'est pas assez fonctionnel.

Vue cette situation, le Conseil municipal a entrepris plusieurs actions pour améliorer l'accès mais aussi préserver la qualité. Parmi ces actions, nous pouvons citer l'extension du réseau sur 4km, la construction d'un abreuvoir et de 5 bornes fontaines en 2009.

Malgré toutes ces actions des problèmes de gestion et d'accès persistent. Ces problèmes tournent autour de la faiblesse des ressources financières à cause du faible taux de branchements particuliers, de la vétusté des équipements du forage, de la faible optimisation du forage occasionnant souvent des pannes et des défaillances dans la gestion.

6.2- Assainissement

Tableau n°9 : Répartition des latrines par quartier

Existence de latrines/ Quartier	Nombre de ménages avec latrines modernes	Nombre total de ménages	Taux d'accès aux latrines modernes
Diarnguel	8	54	15%
Halwar	17	40	43%
Darou Salam	37	71	52%
Madina	16	43	37%
Total	78	208	38%

Source : Enquête PIC (2010)

L'assainissement dans la commune est géré de façon individuelle. L'inventaire des latrines au niveau communal fait ressortir un certain déséquilibre dans la répartition spatiale. Les quartiers de Halwar et Darou Salam sont mieux couvertes en latrines individuelles modernes avec un taux d'accès respectivement de 43% et 52% des ménages, alors que les quartiers de Diarnguel et Madina sont presque dépourvu de latrines familiales modernes avec respectivement 15% et 37% des ménages.

Cet inventaire laisse apparaître un taux de couverture assez faible de 38% au niveau communal. Ce faible taux d'accès des ménages en latrines modernes n'est pas sans conséquence dans l'environnement et les ressources hydriques. Les 62% des ménages n'ayant pas de latrines ou disposant de latrines traditionnelles facilitent la défécation dans la nature ou

à coté des eaux de surface ; ce qui constitue un véritable problème environnemental et de santé publique parmi lesquels on peut noter:

- La contamination de la nappe phréatique et des eaux de surface
- La persistance des maladies diarrhéiques et infections intestinales (péril fécal)
- La détérioration du cadre de vie.

Sur la gestion des eaux usées et pluviales, la commune ne dispose pas de système d'évacuation. Ainsi, ces eaux usées sont déversées ou drainées dans la nature ou directement dans le fleuve qui sert également d'eau de boisson pour les habitants du quartier de Diarnguel. Ces eaux usées ruisselantes ou déversées dans les maisons et les rues sont très riches en germes pathogènes et très dangereuses pour la santé. En effet, en dehors des odeurs et des désagréments d′ordre esthétique qu'elles produisent, ces eaux entraînent un risque sanitaire extrêmement important en raison de leur charge bactériologique élevée et nécessitent la construction d'ouvrages d'assainissement individuels adéquats.

Pour les eaux pluviales, trois des quatre quartiers de la Commune sont exposés aux inondations. Il s'agit du quartier de Diarnguel, qui est menacé par la crue et les quartiers de Halwar et Darou Salam, qui sont bâtis sur un terrain argileux. Ces problèmes sont essentiellement accentués par l'insuffisance dans l'organisation et la coordination, l'inutilisation de moyens appropriés (motopompe), l'affaissement des constructions en banco entrainent la recrudescence des maladies hydriques, du paludisme (prolifération de moustiques), des dermatoses.

VII. JEUNESSE, SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINES :

7.1- La jeunesse, les sports et les loisirs :

Avec 31% de la population, les jeunes constituent un maillon capital. Cependant, malgré l'importance de cette couche de la population, il n'existe aucune infrastructure de formation professionnelle, de sport ou de loisirs dans la commune. Les jeunes s'organisent autour d'associations pour contribuer au développement de leur localité. On dénombre 7 associations de jeunes dans la commune. Ces associations organisent souvent des tournois de football pendant les vacances mais aussi des activités récréatives. Ceci contribue à développer les secteurs du sport mais aussi des loisirs et de la culture. Malgré ces actions, les jeunes sont

confrontées à des problèmes d'ordres financiers, du manque de partenaires au développement et du manque de formation.

Sur le plan sportif, la commune compte 4 associations sportives et culturelles (ASC) avec 101 pratiquants et une aire de jeu qui pas protégé. Les principaux sports pratiqués sont le football et la lutte avec 2 lutteurs de niveau national. Pour l'animation sportive, elle est assurée par l'organisation de 3 tournois pendant les vacances (tournoi inter ASC, tournoi Kaw Sy et tournoi secteur entre les villages de Aéré Poste, Koylel, Wordé, Koga, Lew NGay, Touldé Rouboundé et Sinthiou Pénékha).

Ces différents tournois organisés en collaboration avec la municipalité qui alloue chaque année une subvention et des matériels sportifs aux ASC sont les principales manifestations sportives organisées au niveau de la Commune.

Pour ce qui concerne les loisirs, les jeunes, à travers les associations organisent souvent des manifestations folkloriques avec la troupe folklorique de la commune, des soirées dansantes et des conférences. Ces manifestations sont souvent organisées au niveau de l'école élémentaire ou dans les places publiques car ne disposant pas de foyers des jeunes.

En somme, les jeunes sont confrontés à plusieurs problèmes parmi lesquels on peut noter l'inexistence d'infrastructures socio économiques, le manque d'équipements, l'insuffisance de moyens financiers, l'absence d'électricité, de partenaires au développement, de formation et la faiblesse des subventions octroyées.

7.2- La culture et les patrimoines :

La commune est une référence sur le plan culturel. Le célèbre homme religieux Thierno Sileymane Ball, résidait dans l'ex-village de Bodé vers les années 1700. Cet homme a beaucoup marqué l'histoire de la commune et de tout le Fouta. Il a réussi à repousser les envahisseurs qui venaient de la Mauritanie et du Fouta. Le patrimoine culturel de la Commune est fortement lié à cet homme. Ce patrimoine est essentiellement composé de sites portant son empreinte (Passage, habitation, prières). C'est le cas de la Grande mosquée, de son Daara et du lieu de prière pendant les fêtes islamiques. En ce qui concerne le patrimoine immatériel, Thierno Sileymane Ball a laissé une éducation religieuse forte au niveau de la Commune.

La commune dispose de 4 troupes théâtrales qui se produisent le plus souvent pendant les vacances. Les thèmes abordés sont souvent des thèmes sur la vie et l'œuvre de Thierno Sileymane Ball.

Le secteur culturel est confronté à un certain nombre de contraintes : l'inexistence de politiques de valorisation des sites historiques, la non électrification de la commune, l'absence de partenaires techniques et financiers et le manque de formation des acteurs culturels.

VIII- GENRE, DÉVELOPPEMENT LOCAL ET ACTION SOCIALE :

La prise en compte de la dimension genre et de la protection sociale des groupes vulnérables est d'une importance capitale dans le processus du développement local.

Cette approche genre dans la Commune de Bodé Lao est fortement mise en avant par le Conseil municipal qui a entamé plusieurs actions consistant à allouer des subventions annuelles aux femmes et aux jeunes et des aides ponctuelles pour les handicapés, les personnes âgées et les familles nécessiteuses.

Malgré l'insuffisance des infrastructures socio-économiques, certains groupes vulnérables tentent de s'organiser. C'est le cas notamment des femmes qui se sont organisées autour de 13 GPF et une OPF. Ces groupements permettent aux femmes de s'organiser et de pouvoir s'entraider afin d'améliorer leurs conditions de vie. Constituant 52% de la population, les n'ont pas accès aux crédits et seules 6% parmi elles ont accès à la terre. Pour ce qui est de l'accès aux instances de décision seulement 7 femmes sont dans le Conseil et une seule dirige une commission.

Pour l'allègement des travaux des femmes, il existe un seul moulin dans la Commune et certains quartiers comme Diarnguel et Madina sont éloignés de ce moulin.

A l'inverse des femmes, les handicapés n'ont pas de groupements ou d'associations. Ces groupes vulnérables souffrent souvent d'une insuffisance d'appuis.

Ainsi, malgré tous les efforts des uns et des autres, l'approche genre souffre de plusieurs contraintes parmi lesquelles nous pouvons citer :

- L'insuffisance des ressources financières de la commune,
- L'insuffisance de la formation professionnelle
- L'analphabétisme
- Le Sous-emploi et le chômage
- L'insuffisance de partenaires techniques et financiers

IX. ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE :

9.1- La gestion des ressources naturelles :

La Commune est située dans la zone éco-géographique de la vallée du fleuve avec la présence de ressources hydriques, de terres fertiles et de conditions propices au développement des activités socio-économiques. Ces conditions naturelles propices sont en forte dégradation depuis quelques décennies.

Le tableau suivant montre la situation des ressources naturelles dans le passé et actuellement

Tableau n°10 : Etat des ressources naturelles

Ressources naturelles	Etat dans le passé	Etat actuel
Ressources pédologiques	- Richesse des sols - Grande disponibilité des terres agricoles	- Baisse de la fertilité des sols - Insuffisance des terres agricoles
Ressources fauniques	- Présence d'une importante population animale sauvage - Existence de plusieurs espèces de poissons dans Le Doué	- Disparition des animaux sauvages - Rareté ou disparition des espèces de poissons dans Le Doué
Ressources hydriques	- Abondance des eaux de surface (eaux du Doué et mares) - Bon débit des aquifères	- Baisse du niveau du Doué et assèchement de mares - Diminution du débit des aquifères
Ressources végétales	- Existence d'une diversité d'arbres fruitiers - Présence d'une forte densité d'arbres - Existence d'un important tapis herbacé	- Diminution drastique des arbres fruitiers - Baisse de la densité d'arbres - Recul du tapis herbacé

Source : Enquête PIC (2010)

Cette situation de dégradation relatée sur le tableau ci-dessus est le produit de plusieurs facteurs d'ordre naturel et anthropique. Les facteurs naturels sont essentiellement les sécheresses de 1973 et de 1984.

Les facteurs anthropiques sont :

- la surexploitation des terres par les agriculteurs ;

- l'utilisation de filets à mailles non réglementaires pour la pêche
- les coupes non contrôlées des arbres pour les besoins en bois de chauffe (100% des ménages utilisent le bois de chauffe pour leurs besoins énergétiques).

Cependant la municipalité, à travers la commission environnement et gestion des ressources naturelles a prévu certaines actions pour la préservation des ressources naturelles mais jusqu'à présent la plupart de ces actions tardent à se réaliser.

Parmi ces actions, nous pouvons citer le reboisement pendant les vacances citoyennes et des actions d'animation et de sensibilisation. Concernant le reboisement, le suivi n'est pas assuré et les arbres reboisés meurent souvent.
Malgré la volonté du conseil municipal et des populations et l'appui des services forestiers, on constate toujours la persistance des problèmes:

- Les feux de brousse
- L'inexistence de méthodes de pêche appropriées
- La contamination des nappes par les fosses non contrôlées.

9.2- Le cadre de vie :

Il n'existe pas de système de gestion des ordures ménagères. Les déchets ménagers sont évacués dans des dépôts sauvages. Ceci pose un problème de salubrité et de détérioration du cadre de vie sur certains endroits de la commune.
Des investissements humains (Set-Setal) sont réalisés mais de manière ponctuelle à l'approche d'évènements religieux ou durant les vacances par les jeunes. Il n'ya aucune politique de pérennisation des actions de ce genre.

X.URBANISME ET HABITAT :

Les quatre quartiers que compte la commune ne sont pas lotis et il n'existe pas de système d'adressage. On note une occupation anarchique de l'espace urbain surtout dans les quartiers de Darou Salam et de Halwar. La commune ne dispose plus de réserves foncières puisque toutes les parcelles ont déjà fait l'objet d'affectation par l'ex-conseil rural d'Aéré Lao. Ce qui constitue un obstacle dans la mise en œuvre des programmes de la Commune.
L'habitat de la commune est dominé par trois types : le banco, le dur et la paille. La construction en banco domine avec 52,9% des ménages. La prédominance du mode de construction en banco révèle d'une part de l'ancrage culturel de la population et la faiblesse

du niveau de vie et d'autre part d'une forme d'adaptation aux conditions climatiques. Néanmoins, son utilisation doit être rationalisée pour ne pas accélérer les processus d'érosion.

Le tableau suivant montre la répartition des ménages selon le type d'habitat.

L'ECONOMIE LOCALE :

L'économie locale de la Commune est marquée par trois périodes importantes : la période d'avant 1973, la période de 1973 à 2008 et la période d'après 2008.

L'économie dans la période d'avant 1973 était une économie autarcique portée par les trois secteurs que sont l'agriculture, l'élevage et la pêche. Cette économie était essentiellement tournée vers l'autoconsommation. On assistait à une agriculture de décrue qui se pratiquait le long du Doué (Bras du fleuve Sénégal) et une agriculture pluviale qui concernait les terres du Diéri. Cette agriculture permettait aux ménages d'avoir un grenier qui leur assurait la consommation pendant toute l'année.

Tableau n°11 : Répartition des ménages selon le type d'habitat

Nature de la construction	Effectif	%
Dure	95	45,67
Paille	3	1,44
Banco	110	52,88
Total	**208**	**100**

Source : Enquête PIC (2010)

L'élevage, qui constitue une tradition chez les Peulhs, était essentiellement un élevage extensif avec des bovins et des petits ruminants. Le bétail et le lait servait à faire des trocs avec des produits agricoles pour satisfaire les besoins en consommation.

La production de la pêche fluviale couvrait largement les besoins des populations. C'était une pêche florissante avec des espèces variées et abondantes.

Le commerce se faisait par des trocs entre les populations et permettait aux ménages de couvrir leurs besoins en nourriture pendant toute l'année.

Cette période d'abondance a été stoppée par la sécheresse de 1973 qui a contraint les populations à changer leurs modes de production. C'est la période de 1973 à 2008 marquée par une rareté des ressources naturelles et un changement des comportements des populations. Cette rareté des ressources naturelles a accentué l'exode rural et l'émigration vers la sous-région afin de pouvoir subvenir aux besoins des familles.

Sur le plan agricole, il ya eu l'introduction de la culture du riz avec l'appui de la SAED, qui a aménagé 20 ha de terres en 1979 dans le cadre du programme de développement de la

riziculture. Mais, à partir des années 1990, la SAED s'est retirée avec le désengagement de l'Etat.

Ce retrait a conduit à une désorganisation des agriculteurs et a poussé les populations à abandonner la culture du riz pour adopter d'autres types de culture comme le Coton en 1999 et le Gombo en 2000. Cette situation continue jusqu'en 2008.

A partir de 2008, le village de Bodé Lao est érigé en Commune. Cette érection en commune a vu naître une nouvelle ambition de transformer Bodé en un pôle urbain dynamique avec des fonctions dans l'économie départementale. C'est pour mettre en pratique cette nouvelle ambition que la Commune a mis en place une coopération décentralisée avec le Département Les Yvelines de France qui a réalisé la réhabilitation et l'extension sur 46 ha des terres agricoles en 2010.

11.1- Le secteur primaire

Le secteur primaire concerne essentiellement l'agriculture, l'élevage et la pêche continentale.

11.2.1-L'agriculture

L'agriculture de la commune de Bodé Lao est pratiquée par 63% de la population active dont 6% de femmes et 39% de jeunes. La Commune abrite un potentiel agricole énorme avec la présence de l'eau avec le Doué et la disponibilité de près de 1500 ha de terres agricoles.

Il existe trois types d'agriculture dans la Commune :

Une agriculture pluviale pratiquée surtout dans les terres du Diéri pendant l'hivernage. Cette agriculture est en recul du fait de la baisse de la pluviométrie.

Une agriculture de décrue pratiquée dans les terres du Walo du fait de l'insuffisance des moyens financiers des agriculteurs.

Une agriculture irriguée pratiquée également dans les terres du Walo avec une superficie aménagée de 46 ha avec des parcelles de 0,2 à 0,3 ha par personne.

Avec une superficie emblavées de près de 1000 ha, les principales cultures répertoriées sont :

En agriculture pluviale, nous avons le Mil/Sorgho avec un rendement de 200 kg/ha, le Niébé avec 150 kg/ha. Ces deux spéculations sont cultivées dans la même superficie et dans la même période. Il ya aussi le beref qui est cultivée de façon marginale.

Pour l'agriculture de décrue, nous avons la patate, le maïs et la menthe.

Enfin, l'agriculture irriguée est dominée par une seule spéculation qui est le Gombo avec un rendement de 3 à 4 tonnes/ha.

Cependant, malgré l'attachement des populations à cette activité, l'agriculture souffre de problèmes souvent liés à la faiblesse des superficies aménagées, au manque d'assistance technique avec le retrait de la SAED, au déficit d'équipement, à l'insuffisance des moyens financiers et la faible capacité technique et organisationnelle des acteurs.
Ainsi, pour développer l'agriculture, la Commune doit saisir les opportunités qui s'offrent à elle. Parmi celles ci, nous pouvons citer : les nouveaux projets et programmes nationaux comme la GOANA, le PDMAS, la Coopération espagnole, l'OMVS, etc. et la proximité des marchés comme la Mauritanie et les « Loumas » du département.

11.2.2. L'élevage :

L'élevage est pratiqué par 6% de la population active comme activité principale, par presque l'ensemble des agriculteurs et constitue un pilier important dans le développement de la Commune. Cependant, il est toujours pratiqué de façon traditionnelle et extensive et connait un net recul du point de vue économie. En effet, le cheptel de par son nombre de têtes constitue un signe de rang social chez les peulhs.

Le cheptel de la Commune est composé de bovins (350 têtes), d'ovins (2 500 têtes) et de caprins (3 000 têtes). Le Diéri constitue essentiellement le lieu de pâturage naturel, mais l'on note qu'à la fin des récoltes, les terres du Walo constituent des lieux privilégiées des pâturages. Il faut noter que du à l'inexistence de pistes pour le bétail, le cheptel détruit souvent les cultures parce leur point d'eau naturel qui est le Doué et les terres de culture du Walo se trouvent sur leur chemin. Cette situation est souvent source de conflits entre agriculteurs et éleveurs. A cela s'ajoute d'autres contraintes tellesque :
La difficulté d'accès aux aliments de bétail
L'absence de chaines de valorisation des produits de l'élevage
La faible capacité technique et organisationnelle des acteurs
Cependant compte tenu des potentialités existantes, le secteur de l'élevage peut connaître une meilleure production et apporter une plus-value au développement économique de la commune avec:

- la mise en place de groupements d'éleveurs
- la mise en place d'un système de crédit pour les éleveurs

- la modernisation de l'élevage par la mise en place de périmètres fourragers,
- l'introduction des fermes d'embouche, l'introduction de la technique d'insémination artificielle et l'organisation de la commercialisation des sous-produits agro-industriels destinés à l'alimentation.

11.2.3. La pêche continentale :

La pêche dans la commune est pratiquée de façon traditionnelle au niveau du Doué, principale source d'eau de la Commune. Elle est pratiquée par 2% de la population active qui habite pour la plupart dans le quartier de Diarnguel avec les Thioubalos. Elle est essentiellement destinée à l'autoconsommation et est de nos jours en déclin.

La pêche est la troisième activité économique de la Commune après l'agriculture et l'élevage Sa production est estimée à 15 tonnes par an avec comme principales espèces le capitaine et le koddani.

Contrairement aux agriculteurs et aux éleveurs, on remarque ici un savoir-faire local acquis d'une longue tradition et une organisation des acteurs de la pêche qui sont affiliée à une association départementale nommée Galaye Aly Fall.

Malgré ce savoir-faire et cette organisation des acteurs, la pêche souffre de beaucoup de contraintes parmi lesquelles on peut noter :

La raréfaction des ressources halieutiques,

L'insuffisance d'équipements,

L'insuffisance d'appui-conseil.

Cependant, avec les potentialités, la pêche peut contribuer fortement au développement économique local avec l'introduction de la pisciculture.

11.2.4. Les secteurs d'appui à la production :

Le secteur informel constitue de plus en plus un pilier important dans le développement économique local. Il est essentiellement constitué, dans la Commune de Bodé Lao, par le commerce, l'artisanat et le transport.

11.2.5- Le commerce :

Le commerce est pratiqué par 15% de la population active dont la plupart exerce hors de la commune essentiellement dans les Communes d'Aéré Lao et de Ndioum, à Dakar et dans la Sous-région. Le commerce dans la commune est essentiellement composé des boutiques de

détails et d'un petit marché quotidien pour la vente de légumes et de poissons d'eau douce. Les boutiques la commune sont spécialisées dans la vente de produits d'alimentation générale. Cependant, on note la présence de deux GIE spécialisés dans le commerce (le GIE Sysako spécialisé dans la commercialisation du riz et la vente d'intrants agricoles et le GIE Bamtaaré Debbo spécialisé dans la vente des produits d'habillement comme les tissus et autres).

A noter aussi que le marché hebdomadaire qui existait dans la commune est momentanément arrêté à cause du jour retenu qui n'arrange pas les commerçants. La Municipalité est en train de travailler dans ce sens et compte rouvrir le marché hebdomadaire qui devrait désormais se tenir les Mercredis.

Les quelques contraintes notées dans le commerce sont :

- L'absence d'infrastructures
- La forte dépendance de l'extérieur (Approvisionnement, commercialisation)
- L'absence d'électricité pour la conservation des produits périssables

11.2.6. L'artisanat

L'artisanat est pratiqué par 6% de la population active. La présence des femmes dans les domaines de la couture et de la poterie. On remarque aussi les activités de maçonnerie, de l'électricité, de la cordonnerie et de bijouterie. Les artisans travaillent uniquement sur commande et ne dispose pas d'ateliers pour exercer leurs métiers. Il faut en plus noter qu'il n'existe pas d'organisation d'artisans dans la commune. Ce qui bloque les appuis financiers venant de l'extérieur. A côté des problèmes d'organisation des artisans et la faiblesse des commandes, on constate d'autres contraintes comme l'insuffisance des équipements et l'absence d'appui au secteur de l'artisanat.

11.2.7. Le transport :

Le transport est pratiqué par 2% de la population active dont la plupart employés hors de la Commune.

Le principal mode de transport utilisé dans la commune est la charrette. Elle permet le plus souvent de relier les habitations et les champs et aussi la commune de Bodé Lao et celle d'Aéré Lao. On dénombre 72 charrettes dans la commune.

La liaison entre Bodé et les autres Communes du département de Podor est assurée par deux voitures de transport en commun alors que celle entre Saint Louis et Dakar est assurée par les bus venant de Matam et de Ourossogui.

La liaison vers le quartier de Diarnguel est assurée par des pirogues traditionnelles.

11.2.8. L'énergie

Les ressources énergétiques de la Commune sont essentiellement constituées du bois, du solaire et du vent. Cependant, seules les deux premières sont mises à profit au niveau de la Commune. Le solaire, malgré son potentiel important, est faiblement mis à profit.

Il est le plus souvent utilisé pour des besoins d'éclairage dans certaines concessions et dans des services publics ou religieux comme le poste de santé et la mosquée, de même que le groupe électrogène alimente le forage.

Le bois par contre est utilisé par l'ensemble des populations, ce qui accentue le processus de désertification.

Il n'existe pas d'électricité dans la commune. Les principales sources d'énergie pour l'éclairage sont la lampe torche avec 59% des ménages, la lampe tempête avec 40% et le solaire avec seulement 1%.

Pour la cuisine 99,5% des ménages utilisent le bois de chauffe pour la cuisine et 0,5 utilisent le bois de chauffe. Cependant, la non électrification de la commune freine beaucoup d'initiatives et ralentit le développement des secteurs sociaux et économiques.

11.2.9.Les postes et télécommunications

La commune dépend pour le service postal des communes d'Aéré Lao et de Ndioum aussi bien pour la liaison postale mais aussi pour le transfert et le retrait d'argent.

Les réseaux mobiles des trois opérateurs ORANGE, TIGO et EXPRESSO sont disponibles sur tout le périmètre communal. Dans la commune, 91% des ménages ont des téléphones portables. Mais, on note souvent des perturbations sur les réseaux des trois opérateurs mobiles. L'internet n'estt pas encore disponibles dans la commune.

En matière de radiodiffusion et de télévision, l'espace communal ne capte que les signaux de la RTS et de RFI. 68% des ménages ont des postes radio et 18% seulement ont des postes téléviseurs.

XII. LES ACTEURS LOCAUX :

12.1. Le Conseil Municipal :

Le conseil municipal est composé de 40 conseillers dont 7 femmes (18%) et de 6 jeunes (15%). Ce qui montre une faible représentativité de ces deux catégories de la population.

Le niveau d'instruction des conseillers est généralement faible avec seulement 25% des conseillers instruits.

Sur le plan socioprofessionnel tous conseillers sont des agriculteurs, des éleveurs et des commerçants excepté le Maire qui est le Directeur de cabinet politique adjoint du Président de la République.

On note aussi que l'ensemble des conseillers sont à leur premier mandat d'élu local à l'exception du Président de la Commission domaniale qui était conseillé dans l'ex communauté rurale d'Aéré Lao. Ceci nécessite donc de mettre en place un plan de renforcement des capacités pour permettre une gestion efficace de la Commune.

Le Conseil Municipal est composé:

Du bureau (Le Maire et ses deux adjoints)

Et de 12 Commissions techniques que sont :

Seules les commissions Féminine, famille et enfance, de même que Sport et Jeunesse sont dirigées respectivement par une femme et un jeune.

La majeure partie des commissions ne fonctionnent pas correctement du fait de la rareté des réunions et de l'inexistence de plans d'action, de supports de travail ou de tableaux de bord. Seulement 2 commissions sur les 12 ont des plans d'action. Cette situation est surtout due à l'insuffisante maîtrise des missions des élus, au manque de moyens financiers, à l'indisponibilité d'outils pratiques d'aide à la prise de décisions, à la faiblesse des capacités en matière de pilotage du développement local, au manque de communication avec les acteurs et partenaires au niveau local, régional, national et international. La commune ne dispose pas d'un hôtel de ville adéquat pour les différentes activités du Conseil Municipal.

- ✓ Santé
- ✓ Education
- ✓ Culture et langue nationale
- ✓ Urbanisme et habitat
- ✓ Environnement et assainissement
- ✓ Finance et planification du budget
- ✓ Agriculture, élevage et pêche
- ✓ Sport et jeunesse
- ✓ Hydraulique
- ✓ Féminine, famille et enfant
- ✓ Religieuse et sociale
- ✓ Domaniale

Le budget :

Tableau n°12 : Taux d'exécution du budget de la Commune

ANNEE		2009	2010
RECETTES	RECETTE DE FONCTIONEMENT	11 250 000	23 800 000
	RECETTE D'INVESTISSEMENT	5 000 000	57 000 000
	TOTAL RECETTE PREVUE	16 250 000	80 800 000
	TOTAL RECETTE REALISEE	14 878 900	57 714 912
DEPENSES	DEPENSE DE FONCTIONNEMENT	11 250 000	23 800 000
	DEPENSE D'INVESTISSEMENT	5 000 000	57 000 000
	TOTAL DEPENSE PREVUE	16 250 000	80 800 000
	TOTAL DEPENSE REALISEE	12 968 818	16 503 695
TOTAL BUDGET PREVU		32 500 000	161 600 000
TOTAL BUDGET REALISE		27 847 718	74 218 607
TAUX DE REALISATION		**87%**	**29%**

Source : Enquête PIC (2010)

Comme toutes les autres collectivités locales, la commune est confrontée à un problème de recouvrement des recettes fiscales. En 2010, seulement 4% du budget était constitué de recettes fiscales locales.

Les dépenses budgétaires sont constituées essentiellement de 38% de dépenses de fonctionnement et 62% de dépenses d'investissement en 2009 et en 2010, 85% de dépenses de fonctionnement et 15% de dépenses d'investissement.

Cette faiblesse des dépenses d'investissement est due essentiellement à la faiblesse des ressources budgétaires de la Commune.

Les dépenses d'investissement sont articulées plus au niveau des secteurs à compétences transférées. En effet les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'action sociale, de la jeunesse et des sports et de la culture absorbent 92% des dépenses d'investissement. Ces dépenses sont souvent des subventions allouées aux différents secteurs pour améliorer leurs fonctionnements.

Cependant en 2010, la Coopération décentralisée avec le Département les Yvelines de France, a permis à la Commune de réaliser des actions dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'hydraulique. Ces réalisations portent sur la réfection du Poste de santé ; dans le secteur de l'éducation, la construction de trois salles de classe dans le collège et dans le secteur de

l'hydraulique avec l'extension du réseau et la construction de cinq bornes fontaines et d'un abreuvoir.

La gestion du stock infrastructurel n'est pas prise en charge dans le cadre du budget. L'entretien des infrastructures sociales est laissé aux comités de gestion qui fonctionnent avec les recettes des structures sociales.

12.3. Les partenaires :

Les différents partenaires de la commune sont le Département Les Yvelines de France a travers la Coopération décentralisée, l'Etat à travers le PNDL, la Coopération espagnole/PIDEL, le PRN et l'Association de Ressortissants de Bodé Lao. Le réseau de partenaires est très faible et constitue une limite au développement de la Commune.

Ces différents partenaires interviennent souvent dans les secteurs sociaux tels que la santé, l'hydraulique, l'environnement, la nutrition. Seul le PIDEL intervient dans le domaine de micro-finance.

12.4. La dynamique des acteurs :

La dynamique organisationnelle dans la Commune est relativement faible. Dans tous les secteurs en dehors des secteurs de l'économie locale, les populations se sont organisées dans des Conseils de quartiers, des comités de gestion, des GIE, des GPF, des ASC et des Associations de jeunes pour pouvoir participer aux développement de leur localité. L'inventaire des OCB réalisée au moment de l'enquête dénombre 37 organisations crées au niveau de la Commune.

12.4.1. Les associations de développement et les cadres de concertation

Elles sont au nombre de 9 dont 4 conseils de quartier, 4 comités de gestion des services sociaux et l'Association pour le Développement de Bodé (ADB).

Les Conseils de quartier récemment mis en place n'ont pas encore commencé leur participation au développement de la Commune. Ces structures constituent des piliers important pour le développement économique et social de la commune.

Elles constituent des cadres de concertation qui fédèrent l'ensemble des acteurs des quartiers qui sont le réceptacle des projets de développement.

Les Comités de gestion des infrastructures communautaires sont pour la plupart fonctionnels et jouent pleinement leur rôle dans la gestion et l'amélioration des structures sociales.

L'association de développement de Bodé participe fortement au développement économique et social et à l'animation sportive et culturelle de la Commune.
Cependant, on note certaines contraintes liées essentiellement à l'irrégularité des réunions, à la faiblesse des capacités en gestion administrative et financière et à l'insuffisance des moyens techniques et financiers.

12.4.2. Les groupements

Les groupements dans la Commune sont composés de 13 GPF, d'une OPF et de 2 GIE. Il existe des GPF dans tous les quartiers de la Commune. Ces groupements interviennent le plus souvent dans le domaine du commerce avec les deux GIE et de l'agriculture avec les GPF. Avec les aménagements réalisés, les GPF disposent de parcelles pour développer la culture maraîchère mais ces parcelles sont faiblement mises à profit du fait de la faiblesse de l'appui technique et financier et des difficultés d'accès aux crédits.
Ces groupements, à l'instar de toutes les autres OCB de la Commune, se caractérisent par leur faible capacité dans le domaine de la gestion administrative et financière. Il s'y ajoute aussi que les GPF n'ont pas de reconnaissance juridique et ne sont pas affiliés aux fédérations régionales. Malgré la volonté des femmes à s'organiser pour promouvoir leur développement, il se trouve qu'elles ont un besoin réel d'être formé dans le domaine de la gouvernance organisationnelle. A l'exception des GPF du quartier de Diarnguel, qui ont pu mettre en place une OPF, les autres GPF fonctionnent comme des « Mbotaay ».

12.4.3. Les Associations sportives et culturelles (ASC) et les Associations de jeunes (AJ) :

La commune compte 4 ASC et 6 AJ. Les ASC sont essentiellement tournées vers les activités sportives avec le football comme seule discipline pratiquée. Les Associations de jeunes sont spécialisées dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage.
Comme les autres OCB, les ASC et les AJ sont confrontées à des problèmes de gestion administrative et financière et à une faible capacité technique et financière ; ce qui limite les innovations dans leur domaine respectif.

XIII. SYNTHESE DU BILAN DIAGNOSTIC

Créée en 2008 lors de la dernière réforme administrative et territoriale, la Commune de Bodé Lao est à un niveau de développement économique relativement faible par rapport aux autres

Communes du département de Podor. Ceci est du à la faiblesse des ressources dont disposent la Commune. Tous les secteurs socio-économiques souffrent de contraintes pour pouvoir se développer.

Le secteur de l'éducation, malgré un taux brut de scolarisation satisfaisant (90%), se distingue par une inégalité sur le plan infrastructurel. Si l'école élémentaire de Bodé Lao dispose de tout sur le plan infrastructurel, ce n'est pas le cas pour l'école élémentaire de Diarnguel qui ne dispose d'aucune infrastructure qui répond aux normes. Cependant l'ensemble des établissements de la Commune souffrent d'une insuffisance de salles de classe, de table-bancs, d'équipements pédagogiques et d'ouvrages annexes et d'un enclavement pour l'école de Diarnguel.

Sur le plan de la santé, la Commune a un accès de 100% et polarise des villages des CR limitrophes. Malgré l'accès total et le dynamisme du comité de santé, le poste de santé de la Commune rencontre plusieurs contraintes pour son fonctionnement. Ces contraintes sont essentiellement la faiblesse des moyens financiers et du plateau technique.

L'accès à l'eau potable, qui est loin d'atteindre l'OMD sur le plan de l'eau potable (68%), est une préoccupation importante de la Commune qui est en train de mener beaucoup d'actions pour améliorer la situation. Malheureusement ce secteur de l'hydraulique souffre d'un problème d'optimisation des capacités du forage et d'une faiblesse des capacités des acteurs.

La commune de Bodé Lao, qui était très bien pourvu en ressources naturelles dans le passé avec des ressources végétales bien fournies, des terres très fertiles et un plan d'eau douce (le Doué), est en train de perdre cette valeur sure du développement durable. En effet, utilisant le bois de chauffe comme principale source d'énergie pour la cuisine, les ressources végétales de la commune sont en train de disparaître petit à petit du fait des coupes non contrôlées.

L'économie locale repose sur l'agriculture pluviale et l'élevage qui sont essentiellement tournés vers l'autoconsommation du fait de la faiblesse des rendements. L'agriculture irriguée, faiblement mise à profit au niveau de la Commune à cause de la faiblesse des aménagements (46ha), constitue une alternative pour la Commune en matière de développement économique locale. Le développement de l'agriculture pourrait tirer l'essor des autres secteurs de l'économie locale tels que l'élevage et le commerce.

Le dynamisme des acteurs locaux, en particulier le Conseil municipal constitue un pilier important pour le développement de la Commune.

Malgré ses faiblesses en matière de gestion administrative et financière, le Conseil municipal parvient à obtenir certains résultats dans le cadre de l'amélioration des conditions sociales et est plein d'ambitions. Ceci est un atout majeur qu'il convient d'exploiter pour pouvoir atteindre les objectifs de développement économique et social.

Pour atteindre cet objectif, la Commune peut s'appuyer sur l'Association des ressortissants de Bodé Lao, qui est en train de faire des efforts remarquables dans la recherche de partenaires techniques et financiers. A l'instar du Maire qui est dans les sphères de décision, la Commune compte d'autres ressortissants qui peuvent l'appuyer dans le cadre du partenariat permettant un développement économique et social durable et harmonieux.

Malgré les besoins exprimés dans tous les secteurs de développement, le dynamisme du Conseil municipal et des acteurs locaux permet d'avoir une ambition légitime qui, avec une conjugaison des efforts, pourra être atteinte d'ici quelques années. Cette ambition est traduite dans la vision à long terme définie par la Commune.



TROISIEME PARTIE :

ORIENTATIONS ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

I- La vision

II- Les objectifs et les actions de développement

III- La planification

TROISIEME PARTIE : ORIENTATIONS ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

I.VISION A LONG TERME SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

La vision à long terme, définie par le Maire et le Conseil municipal est de bâtir **« un centre urbain moderne offrant toute la gamme de services nécessaires à l'épanouissement de sa population et de son hinterland »** ainsi caractérisée par :

- Un espace communal bien aménagé et organisé, propice au développement des activités économiques et à l'épanouissement des populations,
- Une commune fonctionnelle à travers la mise en place d'infrastructures et de services structurants passant par l'électrification de la Commune,
- Un accès total aux services sociaux de base à travers:
  - Le renforcement des infrastructures d'éducation et de formation dans tous les secteurs de l'enseignement pour une meilleure qualité de l'offre éducative,
  - L'amélioration de l'offre sanitaire par la mise à disposition d'un Poste de santé disposant d'un personnel qualifié et d'un plateau technique relevé pour la prise en charge de l'ensemble de la population surtout celles vulnérables en particulier les enfants de 0-5 ans et les femmes enceintes,
  - L'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans tous les quartiers,
- Une culture redynamisée par la restauration des sites historiques et la promotion de Thierno Sileymane Ball,
- Un cadre urbain assaini par la mise en place d'un système efficace de collecte, d'évacuation et de traitement des ordures ménagères,
- Une prise en charge efficace des besoins spécifiques des personnes vulnérables,
- Une économie locale dynamique, portée par l'agriculture avec la mise en place d'une dynamique filière qui permettra de tirer tous les autres secteurs de l'économie locale.
- Une gouvernance locale participative et inclusive pilotée par le Conseil municipal avec l'appui des populations ainsi traduite par:

- Un conseil municipal aux capacités renforcées permettant une gestion efficace et transparente des ressources de la Commune à travers un système d'information, de sensibilisation et de concertation dynamique,
- Une population soucieuse de l'avenir de leur localité à travers un civisme et une citoyenneté agissante. Ceci passe nécessairement par une sensibilisation et un renforcement des capacités des populations pour une pleine participation dans la définition et la mise en œuvre des politiques de développement économique et social.

L'ambition exprimée, il reste cependant au Conseil municipal avec l'appui des populations, soucieuse du développement de leur localité, de la réaliser à travers la mise œuvre d'actions et de projets concrets.

STRATEGIES A MOYEN TERME (SIX PROCHAINES ANNEES) :

La vision définie précédemment nous a permis de décliner les quatre objectifs généraux suivants pour les six prochaines années :

O.G 1 : Promouvoir un cadre urbain attractif propice au développement socio-économique des populations,

O.G 2 : Offrir des services sociaux de base de qualité à l'ensemble de la population,

O.G 3 : Promouvoir une économie locale intégrée, forte et inclusive,

O.G 4 : Impulser une gouvernance locale inclusive et proactive en vue du renforcement de la décentralisation,

O.G 1 : Promouvoir un cadre urbain attractif propice au développement socio-économique des populations :

La commune de Bodé Lao étant un ancien village traditionnel érigé en Commune en 2008, reste très en recul sur le plan de l'aménagement urbain et des infrastructures urbaines. Pour palier à cela, elle doit promouvoir un cadre urbain attractif permettant de recevoir les futurs projets de développement économique et social.

Pour atteindre cet objectif général de promotion d'un cadre urbain attractif, la commune doit réaliser les objectifs spécifiques (OS) suivants :

O.G 1 O.S 1 : Aménager l'espace communal pour une meilleure maîtrise des dynamiques de développement actuelles et futures,

O.G 1 O.S 2 : Renforcer la fonctionnalité de la commune par la mise en place d'infrastructures et services structurants.

Les résultats attendus pour ces objectifs sont :

Résultat 1 : L'espace communal est aménagé avec un lotissement et une répartition rationnelle des zones de vocation

Résultat 2 : Des infrastructures et services structurants sont construits

Résultat 3 : L'électricité est disponible à l'ensemble des quartiers et en quantité suffisante

O.G 2 : Offrir des services sociaux de base de qualité à l'ensemble de la population :

Le diagnostic réalisé dans les secteurs sociaux de base montre un déficit d'accès, de qualité et de gestion de ces services sociaux notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique et de l'assainissement, une insuffisance dans la prise en charge des groupes vulnérables et un retard dans le domaine de la promotion de la culture et du sport. La qualité des infrastructures sociales de base reste à désirer surtout dans le domaine de la santé et de l'éducation. Des efforts énormes doivent être faits pour permettre un épanouissement social des populations.

La réalisation de cet objectif général passera nécessairement par la réalisation des objectifs spécifiques suivants :

O.G 2 O.S 1 : Améliorer l'accès, la qualité et la gestion dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique et de l'assainissement,

O.G 2 O.S 2 : Assurer une prise en charge des besoins spécifiques des groupes vulnérables,

O.G 2 O.S 3 : Valoriser le patrimoine culturel, sportif et artistique de la zone.

Pour atteindre ces objectifs, les résultats suivants doivent être atteints :

Résultat 4 : Une offre de service en éducation est assurée à l'ensemble de la population,

Résultat 5 : L'enseignement technique et la formation professionnelle s'exercent dans des conditions favorables à la qualité et à l'attractivité,

Résultat 6 : Un service sanitaire de qualité est offert à toutes les couches sociales de la population,

Résultat 7 : Une eau potable est accessible à tous les ménages des quartiers de la commune.

Résultat 8 : L'assainissement de toute la commune est assuré à travers la réalisation d'ouvrages adéquats et un bon système de gestion des déchets

Résultat 9 : Les groupes vulnérables bénéficient d'une prise en charge totale de leurs besoins fondamentaux en vue de leur autonomisation

Résultat 10 : La valorisation des patrimoines culturel, artistique et sportif est assurée de façon optimale.

O.G 3 : Promouvoir une économie locale intégrée, forte et inclusive :

L'économie locale, étant le levier du développement local, doit être modernisé pour permettre à la commune d'être plus productive. Avec des potentialités énormes dans le domaine de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, la Commune a tous les atouts de son côté pour atteindre un développement économique local durable.

La réalisation de cet objectif général de développement économique local durable passe par les objectifs spécifiques suivants :

O.G 3 O.S 1 : Améliorer à travers une dynamique filière la productivité de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche,

O.G 3 O.S 2 : Optimiser la gestion des ressources naturelles en vue de leur pérennisation

Les résultats suivants sont attendus pour la réalisation de ces objectifs :

Résultat 11 : Les facteurs de production nécessaires pour optimiser la production agricole sont disponibles et accessibles,

Résultat 12 : Les moyens de conservation et de transformation des produits agricoles sont mis en place,

Résultat 13 : L'acheminement et la commercialisation de la production agricole sont assurés de façon optimale

Résultat 14 : Un élevage intensif moderne à fort potentiel économique est mis en place par la Commune

Résultat 15 : Une pêche modernisée à travers la mise en place de l'aquaculture

Résultat 16 : Les ressources naturelles sont gérées de façon optimale en phase avec les objectifs de développement durable.

O.G 4 : Impulser une gouvernance locale inclusive et proactive en vue du renforcement de la décentralisation :

En tant que nouvelle création, la Commune doit poser les jalons d'une bonne gouvernance pour atteindre ses objectifs en matière de politique de développement local.

Mais, sans la participation effective et citoyenne de la population, ce développement local durable sera fortement affecté dans la commune.

Pour atteindre cet objectif général de bonne gouvernance locale, la Commune doit réaliser les objectifs spécifiques suivants :

O.G 4 O.S 1 : Renforcer les capacités institutionnelles du Conseil municipal pour un pilotage efficace du développement local,

O.G 4 O.S 2 : Renforcer les capacités organisationnelles des acteurs locaux pour une pleine participation dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des initiatives de développement.

Pour atteindre les objectifs de bonne gouvernance locale, les résultats suivants doivent être atteints :

Résultat 16 : Le Conseil municipal dispose de moyens techniques et institutionnels pour gérer de façon rationnelle les compétences transférées et assurer un développement socio-économique harmonieux

Résultat 17 : Les cadres de concertation sont fonctionnels et disposent de réelles compétences pour jouer leur rôle dans la conduite du développement local

Résultat 18 : Les capacités organisationnelles, techniques et financières des OCB sont renforcées pour une pleine participation dans la mise en œuvre des objectifs de développement de la Commune

Résultat 19 : Les comités de gestion des services sociaux disposent de capacités techniques et financières adéquates pour une gestion efficace des infrastructures sociales

Résultat 20 : Des stratégies de communication efficace est mise en place pour une meilleure appropriation des actions de développement par les acteurs locaux et une meilleure visibilité de la Commune par les partenaires.

Ces objectifs définis par la Commune sont bien articulés par rapport aux politiques prioritaires de l'Etat. Les orientations du PIC constituent un cadre concret de mise en œuvre des OMD et de la stratégie de croissance accélérée.

Ainsi à chacun de ces objectifs, sont articulés des projets identifiés à travers un processus participatif et itératif.

Le Conseil municipal s'entourant des éclairages et avis des personnes ressources et des services techniques, a arrêté dans le cadre d'un exercice de priorisation le Plan d'investissement local de la Commune sur les six années à venir qu'il adoptera dans les sessions à venir.

LE PLAN D'INVESTISSEMENT LOCAL :

(En millier de franc CFA)

OG	Actions	Localisation	Qté	Coût unitaire	Coût total	Source de financement	Année					
							2011	2012	2013	2014	2015	2016
Promouvoir un cadre urbain attractif propice au développement socio-économique des populations	OG1OS1 : Aménager l'espace communal pour une meilleure maîtrise des dynamiques de développement actuelles et futures											
	Elaboration et mise en œuvre d'un Plan d'urbanisme de référence	Commune	1	15 000	15 000	CL, Autres partenaires			15 000			
	Adressage et dénomination des rues	Commune	1	5 000	5 000	CL, Autres partenaires			5 000			
	Aménagement de 2 espaces publics	Commune	2	2 000	4 000	CL, Autres partenaires	2 000		2 000			
	Total OG1OS1		4		24 000		2 000		22 000			
	OG1OS1 : Renforcer la fonctionnalité de la Commune par la mise en place d'infrastructures et services structurants											
	Electrification de toute la commune	Commune	1	PM	PM	ETAT/COMASEL	PM					
	Construction d'un marché permanent	Commune	1	30 000	30 000	ADM	30 000					
	Construction et équipement d'un hôtel de ville	Commune	1	60 000	60 000	ADM	60 000					
	Création d'une Mutuelle d'Epargne et de Crédit	Commune	1	20 000	20 000	PIDEL	20 000					
	Construction d'un bureau de poste	Commune	1	PM	PM	La Poste		PM				

	Construction de 1,2 km de latérites	Commune	1	15 000	15 000	SAED		15 000				
	Acquisition de 2 pirogues motorisées	Diarnguel	2	5 000	10 000	CL		5 000	5 000			
	Total OG1OS2		8		135 000		110 000	20 000	5 000			
	Total OG1		12		159 000		112 000	20 000	27 000			
Offrir des services sociaux de base de qualité à l'ensemble de la population	OG2OS1 : Améliorer l'accès, la qualité et la gestion dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique et de l'assainissement											
	Education											
	Construction et équipement d'un collège moderne	Commune	1	143 000	143 000	PNDL, PAISD, Association des émigrés	143 000					
	Acquisition de 300 tables bancs	Toutes les écoles	3	3 000	9 000	CL, ETAT	3 000	3 000	3 000			
	Achat de manuels et fournitures scolaires	Toutes les écoles	6	1 000	6 000	CL, ETAT	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
	Appui pour les cantines scolaires	Toutes les écoles	6	2 000	12 000	CL, ETAT	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
	Construction d'une garderie d'enfant	Commune	1	36 000	36 000	CL, ETAT		36 000				
	Construction et équipement d'une case des tout petits	Commune	1	PM	PM	ETAT		PM				
	Appuis aux daaras	Daaras	84	1 400	8 400	CL, USAID	1 400	1 400	1 400	1 400	1 400	1 400
	Construction de 14 latrines	Daaras	14	1 000	14 000	CL, USAID	4 000	4 000	4 000	2 000		

	modernes de 2 box											
	Construction de 14 hangars pour les daaras	Daaras	14	10 000	140 000	CL, USAID	40 000	40 000	40 000	20 000		
	Equipement des 14 daaras	Daaras	14	1 000	14 000	CL, USAID	4 000	4 000	4 000	2 000		
	Ouverture de 4 classes d'alphabétisation	Commune	4	700	2 800	CL, ETAT, Autres partenaires	700	700	700	700		
	Création d'un lycée	Commune	1	PM	PM	ETAT, Coop déc			PM			
	Construction et équipements d'une école franco-arabe	Commune	1	50 000	50 000	ETAT, Autres partenaires		50 000				
	Acquisition de matériels informatiques pour les écoles	Toutes les écoles	1	10 000	10 000	Autres partenaires		10 000				
	Construction et équipement d'une maison des métiers	Commune	1	30 000	30 000	Autres partenaires		30 000				
	Acquisition de 3 photocopies	Toutes les écoles	3	500	1 500	CL		1 500				
	Construction et équipement d'un bloc administratif	Ecole Diarnguel	1	10 000	10 000	CL, Autres partenaires		10 000				
	Construction d'un bloc sanitaire à 4 box	Ecole Diarnguel	1	2 000	2 000	CL, Autres partenaires		2 000				
	Construction d'un mur de clôture	Ecole Diarnguel	1	7 000	7 000	ETAT, Autres partenaires		7 000				
	Réhabilitation du bloc	Ecole	1	600	600	CL	600					

	sanitaire	Bodé Lao										
	Réhabilitation du bloc administratif	Ecole Bodé Lao	1	2 000	2 000	CL		2 000				
	Remplacement des 3 abris provisoires	Ecole Diarnguel	3	7 000	21 000	ETAT, Autres partenaires		7 000	7 000	7 000		

	Organisation de 6 campagnes de sensibilisation pour améliorer l'accès à l'école élémentaire	Commune	6	1 000	6 000	CL, Autres partenaires	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
	Santé											
	Acquisition d'une ambulance	Poste de santé	1	20 000	20 000	ETAT, Autres partenaires	20 000					
	Achat de 5 lits	Poste de santé	5	500	2 500	ETAT, Autres partenaires		2 500				
	Mise en place d'une mutuelle de santé	Commune	1	1 000	1 000	CL, Population			1 000			
	Approvisionnement en médicaments	Poste de santé	6	2 000	12 000	CL, ETAT	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
	Organisation de 6 campagnes de sensibilisation sur les maladies	Commune	6	1 000	6 000	CL, CNLS	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
	Programme de renforcement nutritionnel	Commune	6	5 000	30 000	PRN	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
	Relèvement du plateau	Poste de	1	2 000	2 000	CL, ETAT	2 000					

	technique	santé										
	Acquisition de réfrigérateur	Poste de santé	1	500	500	CL	500					
	Subvention allouée à la santé	Poste de santé	6	1 000	6 000	CL	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
	Construction et équipement d'une case de santé	Diarnguel	1	14 000	14 000	Autres partenaires		14 000				
	Hydraulique											
	Extension du réseau hydraulique sur 5 km	Commune	5	6 000	30 000	Autres partenaires	12 000	4 200	6 600	7 200		
	Réhabilitation du forage	Forage	1	2 000	2 000	CL	2 000					
	Construction d'une unité de potabilisation	Diarnguel	1	100 000	100 000	PEPAM, Autres partenaires		100 000				
	Assainissement											
	Aménagement de 2 dépotoirs réglementaires d'ordures	Commune	2	1 000	2 000	Yvelines, Autres partenaires		2 000				
	Mise en place d'un réseau d'assainissement des eaux usées et pluviales	Commune	1	50 000	50 000	Autres partenaires				50 000		
	Construction de blocs sanitaires pour les 5 mosquées	Commune	5	1 000	5 000	CL		5 000				
	Mise en place de 4 GIE-CETOM	Commune	4	750	3 000	CL, Autres partenaires		3 000				

	Organisation de 6 campagnes de sensibilisation sur l'hygiène et la propreté	Commune	6	1 000	6 000	CL	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
	Construction de 5 latrines publiques modernes à 2 box	Commune	5	1 000	5 000	PEPAM		5 000				
	Construction de 130 latrines familiales modernes à 1 box	Ménages	130	500	65 000	PEPAM		17 000	17 000	17 000	14 000	
	Organisation de 6 campagnes de désinsectisation et de désinfection	Commune	6	1 000	6 000	CL, Autres partenaires	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
	Organisation de 6 campagnes de renouvellement de l'imprégnation des moustiquaires	Commune	6	1 000	6 000	CL, Autres partenaires	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
	Mise en place de 4 poubelles publiques	Commune	4	500	2 000	CL, Autres partenaires	500	500	500	500		
	Acquisition d'une citerne pour la vidange des fosses sceptiques	Commune	1	30 000	30 000	CL, Autres partenaires			30 000			
	Organisation de journées de "SET SETTAL"	Commune	6	500	3 000	CL	500	500	500	500	500	500
	Total OG2OS1		386		934 300		250 200	378 300	131 700	124 300	31 900	17 900
	OG2OS2 : Assurer une prise en charge des besoins spécifiques des groupes vulnérables											
	Acquisition d'équipements pour les handicapés	Commune	1	5 000	5 000	CL, Autres partenaires		5 000				

	Prise en charge SESAME	Commune	6	PM	PM	ETAT	PM	PM	PM	PM	PM	PM
	Création d'un fonds de promotion économique pour les handicapés	Commune	1	2 000	2 000	Le Partenariat, Autres partenaires		2 000				
	Construction et équipement d'une case-foyer pour les femmes	Commune	1	50 000	50 000	ETAT			50 000			
	Acquisition de 4 moulins pour les femmes	Commune	4	1 500	6 000	CL, Autres partenaires		1 500	1 500	1 500	1 500	
	Total OG2OS2		13		63 000			8 500	51 500	1 500	1 500	

	OG2OS3 : Valoriser le patrimoine culturel, sportif et artistique de la zone											
	Construction du lieu de prières pendant les fêtes islamiques	Commune	1	5 000	5 000	CL		5 000				
	Restauration de la grande mosquée	Darou Salam	1	2 000	2 000	CL	2 000					
	Acquisition de matériels musicaux pour la troupe folklorique	Commune	1	5 000	5 000	CL		5 000				
	Valorisation des sites historiques	Commune	1	5 000	5 000	CL		5 000				
	Appui pour l'écriture de la vie et l'œuvre de Thierno Sileymane Ball	Commune	1	1 000	1 000	CL	1 000					
	Création d'une école de	Commune	1	5 000	5 000	CL			5 000			

	football											
	Construction et équipement d'une bibliothèque municipale	Commune	1	10 000	10 000	CL, Autres partenaires			10 000			
	Construction d'un stade municipal	Commune	1	200 000	200 000	ADM				200 000		
	Construction et équipement d'un foyer des jeunes	Commune	1	15 000	15 000	CL, Autres partenaires		15 000				
	Acquisition de matériels sportifs	ASC	6	1 000	6 000	CL	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
	Subvention des ASC	ASC	6	1 000	6 000	CL	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
	Organisation de journées culturelles et sportives	Commune	6	5 000	30 000	CL, Autres partenaires	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
	Total OG2OS3		27		290 000		10 000	37 000	22 000	207 000	7 000	7 000
	Total OG2		426		1 287 300		260 200	423 800	205 200	332 800	40 400	24 900

Promouvoir une économie locale intégrée forte et inclusive	OG3OS1 : Améliorer à travers une dynamique filière la productivité de l'agriculture, de l'élevage et de la pêch											
	Agriculture											
	Aménagement de 500 ha des terres du Walo et du Diéri	Commune	5	50 000	250 000	CL, SAED, Autres partenaires		50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
	Aménagement de 4 jardins maraichers de 4 ha pour les femmes	GPF	4	2 000	8 000	CL, Autres partenaires	2 000	2 000	2 000	2 000		

	Construction et équipement d'un magasin de stockage des produits agricoles	Commune	1	15 000	15 000	CL, Autres partenaires		15 000				
	Construction et équipement d'un magasin de stockage des intrants agricoles	Commune	1	10 000	10 000	CL, Autres partenaires		10 000				
	Acquisition de 2 tracteurs	Agriculteurs	2	7 000	14 000	Autres partenaires		7 000	7 000			
	Acquisition de 2 moissonneuses batteuses	Agriculteurs	2	7 000	14 000	Autres partenaires		7 000	7 000			
	Acquisition de 5 GMP	Agriculteurs	5	5 000	25 000	Autres partenaires		10 000	10 000	5 000		
	Aménagement de pistes de production (2km) pour désenclaver la zone de production du walo	Commune	1	20 000	20 000	SAED			20 000			
	Construction d'une station de pompage dans les aménagements	Commune	1	50 000	50 000	SAED, Autres partenaires		50 000				
	Création de chenal de drainage des eaux vers le Diéri	Commune	1	PM	PM	SAED, Autres partenaires				PM		
	Etude et mise en place d'une digue de ceinture	Commune	1	PM	PM	SAED, Autres partenaires				PM		
	Construction d'une unité de transformation des produits	Commune	1	50 000	50 000	ETAT, Autres partenaires				50 000		

	agricoles											
	Elevage											
	Construction et équipement d'un parc à vaccination	Commune	1	10 000	10 000	Autres partenaires	10 000					
	Construction et équipement d'une unité de transformation du lait	Commune	1	5 000	5 000	ETAT, Autres partenaires		5 000				
	Programme d'insémination artificielle	Eleveurs	6	2 000	12 000	ETAT	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
	Construction et équipement d'un magasin de stockage des aliments de bétails	Commune	1	12 000	12 000	Autres partenaires			12 000			
	Construction d'un marché de vente du bétail	Commune	1	5 000	5 000	CL, Autres partenaires		5 000				
	Construction d'une fourrière municipale	Commune	1	10 000	10 000	CL, Autres partenaires	10 000					
	Aménagement d'un jardin fourrager	Commune	1	5 000	5 000	Autres partenaires	5 000					
	Aménagement d'un lieu de pâturage	Commune	1	7 000	7 000	Autres partenaires		7 000				

	Pêche											
	Aménagement de 4 étangs piscicoles	Diarnguel	4	5 000	20 000	Autres partenaires		5 000	5 000	5 000	5 000	
	Acquisition de matériels de pêche	Diarnguel	1	4 000	4 000	Autres partenaires		4 000				
	Construction et équipement d'une unité de conservation des produits halieutiques	Diarnguel	1	30 000	30 000	ETAT, Autres partenaires				30 000		
	Total OG3OS1		44		576 000		29 000	179 000	115 000	144 000	57 000	52 000
	OG3OS2 : Optimiser la gestion des ressources naturelles en vue de leur pérennisation											
	Création d'une pépinière de 20 000 plants	Commune	4	500	2 000	Eaux et Forêts		500	500	500	500	
	Organisation de 6 campagnes de reboisement	Commune	6	500	3 000	Eaux et Forêts	500	500	500	500	500	500
	Organisation de 6 campagnes de sensibilisation sur la protection de l'environnement et des ressources naturelles	Commune	6	500	3 000	CL, Autres partenaires	500	500	500	500	500	500
	Aménagement d'un bois communal	Commune	1	5 000	5 000	CL, Autres partenaires		5 000				
	Total OG3OS2		17		13 000		1 000	6 500	1 500	1 500	1 500	1 000
	Total OG3		61		589 000		30 000	185 500	116 500	145 500	58 500	53 000

Impulser une gouvernance locale inclusive et proactive en vue du renforcement de la décentralisation	OG4OS1 : Renforcer les capacités institutionnelles du Conseil municipal pour un pilotage efficace du développement local											
	Organisation de 2 sessions de formation sur le rôle et responsabilités du conseiller municipal	CM	2	1 000	2 000	Lux-Dev, ARD, Autres partenaires	2 000					
	Organisation de 7 sessions de formation sur la gouvernance locale et la décentralisation	CM	7	1 000	7 000	Lux-Dev, ARD, Autres partenaires	2 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
	Organisation de 2 sessions de formation sur la gestion administrative, financière et le suivi-évaluation	CM	2	1 000	2 000	Lux-Dev, ARD, Autres partenaires	2 000					
	Organisation de 7 sessions de formation sur la prévention des risques et catastrophes naturelles	CM	7	1 000	7 000	Lux-Dev, ARD, Autres partenaires	2 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
	Organisation de 7 sessions de formation sur les techniques de prise en charge de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles	CM	7	1 000	7 000	Lux-Dev, ARD, Autres partenaires	2 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
	Total OG4OS1		25		25 000		10 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000

	OG4OS2 : Renforcer les capacités organisationnelles des acteurs locaux pour une pleine participation dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des initiatives de développement											
	Conseils de quartiers											
	Organisation de 2 sessions de formation sur la gestion administrative, financière et le suivi-évaluation	Conseils de quartiers	2	1 000	2 000	Lux-Dev, ARD, Autres partenaires	2 000					
	Organisation de 7 sessions de formation sur les techniques de prise en charge de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles	Conseils de quartiers	7	1 000	7 000	Lux-Dev, ARD, Autres partenaires	2 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
	Organisation de 7 sessions de formation sur la prévention des risques et catastrophes naturelles	Conseils de quartiers	7	1 000	7 000	Lux-Dev, ARD, Autres partenaires	2 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
	Organisations Communautaires de Base (GIE, GPF, ASC, OP)											
	Organisation de 7 sessions de formation sur les techniques de montage et de suivi de microprojets	OCB	7	1 000	7 000	Lux-Dev, ARD, Autres partenaires	2 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
	Organisation de 2 sessions de formation sur la gestion administrative, financière et le	OCB	2	1 000	2 000	Lux-Dev, ARD, Autres partenaires	2 000					

	suivi-évaluation											
	Organisation de 7 sessions de formation sur les techniques et pratiques culturales	GIE, OPA et GPF	7	1 000	7 000	Lux-Dev, ARD, Autres partenaires	2 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
	Organisation de 7 sessions de formation sur les techniques et pratiques de l'élevage	GIE, OPE et GPF	7	1 000	7 000	Lux-Dev, ARD, Autres partenaires	2 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
	Organisation de 7 sessions de formation sur les techniques d'insémination artificielle	GIE, OPE et GPF	7	1 000	7 000	Lux-Dev, ARD, Autres partenaires	2 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
	Organisation de 7 sessions de formation sur les techniques piscicoles	Pêcheurs	7	1 000	7 000	Lux-Dev, ARD, Autres partenaires	2 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
	Organisation de 7 sessions de formation sur les techniques de transformation et de conservations des produits agricoles	GIE, OPA et GPF	7	1 000	7 000	Lux-Dev, ARD, Autres partenaires	2 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
	Formation de 2 entraineurs de football	ASC	1	1 000	1 000	CL	1 000					
	Organisation de 6 sessions de formation sur l'arbitrage	ASC	6	1 000	6 000	CL	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000

	Comités de gestion des services sociaux											
	Organisation de 2 sessions de formation sur la gestion administrative, financière et le suivi-évaluation	CG et APE	2	1 000	2 000	Lux-Dev, ARD, Autres partenaires	2 000					
	Organisation de 7 sessions de formation sur les techniques de montage et de suivi de microprojets	CG et APE	7	1 000	7 000	Lux-Dev, ARD, Autres partenaires	2 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
	Organisation de 7 sessions de formation sur les techniques de maintenance et gestion de la qualité de l'eau	Comité de gestion du forage	7	1 000	7 000	Lux-Dev, ARD, Autres partenaires	2 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
	Organisation de 7 sessions de formation sur les techniques d'accueil	Comité de Santé	7	1 000	7 000	Lux-Dev, ARD, Autres partenaires	2 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
	Total OG4OS2		90		90 000		30 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000
	Total OG4		115		115 000		40 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
	TOTAL GENERAL		614		2 150 300		442 200	644 300	363 700	493 300	113 900	92 900



QUATRIEME PARTIE : LA MISE EN ŒUVRE DU PIL

4.1. Les sources de financement

4.2. L'élaboration annuelle du plan d'investissement et d'action

4.3. La mise en œuvre du programme annuel d'investissement

4.4. suivi- évaluation de la mise en œuvre

4.5.. l'évaluation du PIL

QUATRIEME PARTIE : LA MISE EN ŒUVRE DU PIL

4.1 - Mise en œuvre du PIL

Le présent PIL est élaboré sur six années 2011-2016. Il est constitué de 614 projets pour un montant total de 2 150 300 000 FCFA, soit un besoin d'investissement en moyenne de 358 383 333 FCFA par an. Ces montants ne tiennent pas compte de certains projets qui bien que arrêtés ne disposent pas de montant spécifié pour l'instant.

ANNEES	FINANCEMENTS	
	Montants (En milliers de FCFA)	%
2011	442200	21
2012	644300	30
2013	363700	17
2014	493300	23
2015	113900	5
2016	92900	4
Total	**2150300**	**100**

Lecture annuelle du PIL en matière de financements

L'année 2012 semble être la plus chargée avec le démarrage de l'unité de potabilisation et la réalisation d'aménagements avec 30% des financements. La première année 2011 est essentiellement consacrée aux infrastructures structurantes et à la construction du collège moderne.

Lecture par Objectif général /axe du PIL

OBJECTIFS	PROJETS PAR AXE		FINANCEMENTS	
	Nombre	%	Montants (milliers)	%
OG1	12	2	159 000	7
OG2	426	69	1 287 300	60
OG3	61	10	589 000	27
OG4	115	19	115 000	5
Total	**614**	**100**	**2 150 300**	**100**

L'objectif général n°2 qui prend en charge l'amélioration sensible de l'accès aux services sociaux essentiels, 60% du besoin de financement total du PIL. Cela peut se comprendre aisément du fait de l'approche imminente de 2015, année d'évaluation des OMD.

4.2. Les sources de financement

Les dotations et les finances locales constituent les leviers essentiels de la décentralisation sénégalaise.

Cependant l'Etat appuie beaucoup les collectivités locales à travers des programmes d'appui au développement local cofinancés avec les Partenaires techniques et financiers (PTF). La décentralisation du Budget consolidé d'investissements (BCI) est acquise depuis quelques années. Les ONG, la coopération décentralisée et bilatérale (Lux Développement, Coopération espagnole) et les appels à projets (UE) sont aussi des sources de financement importantes pour les collectivités locales.

Toutes ces opportunités seront exploitées avec l'appui de l'ARD pour financer les projets du PIC à un niveau satisfaisant.

Pour ce faire deux conditions doivent être remplies :

- la première constitue en un forum des partenaires qui doit être organisé pour enrichir le réseau des partenaires intervenant dans la Commune
- la deuxième touche les finances locales qui devront être sensiblement améliorées pour constituer les apports et contribution dans les investissements nouveaux et l'entretien du patrimoine public local.

4.3- L'élaboration annuelle du plan d'investissement et d'action

Le Conseil municipal doit disposer de bonnes capacités de lobbying et de négociation auprès de l'Etat, du Conseil régional et des différents partenaires, aussi répondre aux appels à projets, saisissant ainsi toutes les opportunités de financement des projets des Plans annuels d'investissements (PAI). Ce travail doit être répété chaque année et évalué successivement pour se rendre compte de la capacité de financement de la commune. Cette capacité est déterminée par les financements acquis par rapport au PAI qui est un souhait pour une année déterminée.

Les financements acquis par le Conseil municipal (Etat, programmes d'appui, partenaires, fonds propres, etc.), constituent le programme annuel d'investissements et d'actions de la Commune.

Ce programme annuel d'investissements et d'actions doit être élaboré chaque année avant le vote du budget.

Il doit être largement communiqué aux populations et transmis à l'ARD pour son intégration dans le programme annuel d'investissements et d'actions régional, objet de la conférence

d'harmonisation qui se tient durant le premier trimestre de chaque année sur convocation et sous la présidence du Gouverneur.

4.4- La mise en œuvre du programme annuel d'investissement et d'action

Pour tous les projets du PIC financés, le CM est maître d'ouvrage. Elle est assistée dans cette fonction par l'ARD où toute autre structure qu'elle aura désignée.
En plus des retards liés à la mobilisation des contreparties, les collectivités locales, consacrent beaucoup de temps à la préparation des marchés publics et sont peu regardantes sur la qualité des infrastructures dont elles suivent les chantiers et assurent les réceptions.

Ainsi pour une efficacité dans la mise en œuvre des programmes d'investissements, la Commune de Bodé Lao devra adopter une démarche d'élaboration du budget participatif engageant les populations dans la mobilisation des contreparties, mettre dès janvier la cellule et la commission des marchés et préparer son avis général de passation des marchés.
Pour l'intégralité des activités liées à la fonction de maîtrise d'ouvrage de la Commune, l'ARD jouera sa mission de lui offrir l'accompagnement requis.

Par ailleurs, il est vivement recommandé au Maire, d'instituer par arrêté un cadre de concertation avec ses partenaires intervenant dans la Commune, les services techniques et les Organisations communautaires de base.
Les réunions de ce cadre sont convoquées par le Maire, présidées par le Préfet (présent). Le cadre se réunit deux fois par an. La première réunion se tient en début d'année, et doit permettre de valider les projets du programme, d'analyser leur cohérence et d'exprimer déjà des souhaits pour l'année prochaine. La deuxième rencontre se tient en milieu d'année, et son objectif principal est de suivre et d'évaluer le rythme de la mise en œuvre du programme et de lever les contraintes éventuelles.

4.5-Le suivi -évaluation de la mise en œuvre du PIL

Le suivi évaluation, en tant que outil d'information et d'alerte, permet lorsqu'il est bien utilisé, de s'inscrire dans une dynamique durable de progrès.
Une fois que le programme est défini avec les partenaires, il convient d'assurer leur suivi pour connaître à tout moment le niveau d'exécution de chaque projet.

S'il est constaté des anomalies dans la mise en œuvre, le Maire est alerté pour prendre les décisions et dispositions adéquates. Pour cela, le Maire doit mettre en place un Comité de suivi et d'évaluation du programme qui sera renforcé par l'ARD.

Quant à l'évaluation, elle a lieu à mi-parcours et à la fin d'un processus. Elle a pour préoccupation la comparaison des résultats et des prévisions.
Ainsi, l'on procèdera à l'évaluation du programme d'investissements financés par rapport au PIA du PIL ou réaménagé par addition des projets reportés d'une part, et d'autre part d'examiner le taux de réalisation du programme d'investissement annuel.

4.6- L'évaluation du PIC

Naturellement, avant d'aller à la confection d'un autre PIC lorsque celui-ci arrivera à terme, le CM doit procéder à une évaluation du PIC. Cette évaluation devra aider à mieux élaborer le PIC à venir pour axer les ressources sur les secteurs les plus nécessiteux et aussi pour avoir un meilleur taux de réalisation.
Entre autres domaines, l'évaluation pourrait porter sur :

- Le taux de réalisation physique et financière du PIC,
- Le nombre de projets hors plan,
- Les financements sur fonds propres,
- Les financements des partenaires,
- Etc.

CONCLUSION

Pendant près de six mois, le Conseil municipal et les populations de Bodé Lao, l'ARD et les Services techniques régionaux et départementaux, appuyés par une Equipe technique locale constituée d'un agent d'appui et des animateurs locaux ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour réaliser :

Un diagnostic exhaustif unanimement partagé,

Des orientations appropriées par le conseil parce que articulées aux politiques prioritaires de l'Etat et mettant à contribution les spécificités locales ;

Un PIL constitué de projets à impact certain sur les OMD et la croissance économique accélérée ;

Des recommandations dans les domaines du financement, de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi évaluation.

La réalisation de ce document a permis à la commune d'avoir un document d'orientation des politiques de développement qui permettront un développement économique et social. Pour la finalisation totale de ce document, il sera organisé un atelier de restitution/validation et l'adoption du document par le représentant de l'Etat au niveau départemental avant de rentrer dans la vulgarisation et la mise en œuvre du PIL défini.

Pour ce qui est de la mise en œuvre, qui jusqu'à présent n'est que relativement assuré par certaines collectivités locales, le Conseil municipal doit s'appuyer sur le dynamisme des acteurs locaux afin de relever le défi qui concerne la réalisation de la plupart des actions définies dans le PIL.

Ce document est réalisé avec l'appui technique de l'Agence Régionale de Développement de Saint-Louis (ARD/SL) et les services techniques déconcentrés autour du Comité Technique Régional (CTR) financement du Programme National de Développement Local (PNDL).

Comité Technique Régional :	
Bouna WARR	Directeur de l'ARD de Saint-Louis
Ousmane SOW	Responsable Division Planification et Renforcement de Capacités / ARD-SL
Abdourakhmane GUEYE	Responsable Division Suivi Evaluation ARD-SL
Amadou Malaw SOW	Responsable de la Communication ARD- SL
Moctar DIAGNE	(Service Régional de l'Aménagement du Territoire)
Daouda BODIAN	(Service Régional des Eaux et Forêts)
Abiboulaye LO	CADL Dagana
El hadji Boubacar DIA	(Direction Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés)
Adama NDIANOR	(Service Régional de l'Hydraulique)
Abdoulaye SENGHOR	(Service Régional de l'Assainissement)
Monsieur MBAYE	(Service Régional de l'Action Sociale)
Aminata Bâ Dia SOW	(ISRA)
Mandaw GUEYE	Responsable du programme Trois Marigots / APR 3 M
Khaly FALL	(SAED)
Demba DIALLO	CONGAD
Sambou NDIAYE	UGB
Aby Bâ THIOYE	(Service Régional d'Appui au Développement Local)
Malang SARR	(Point Focal PRDI)
Mouhamadou Lamina FAYE	(Service Régional de la Planification)
Sokhna DIOP	Direction Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés
Famara MBAYE	(Service Régional de l'Aménagement du Territoire)
Moustapha DIOP	(Service Régional de l'Action Sociale)
Oumy DIOP	(Service Régional de la Statistique)

Agent D'appui :	**Abdou Salam NDAO**
Animateurs Locaux	
- Aminata abou Djigo	Khadidiatou DIA
- Aissata Mbathie	Mame Baba DIOP
-	

Décembre 2011

Conception graphique : ARD de Saint-Louis

Agence Régionale de Développement / ARD

Région de Saint-Louis
83, Route de Khor, Ex Hôtel Holidays
Tél : 221 33 961 77 67
Fax : 221 33 961 83 99
Email : ard-sl@orange.sn

PNDL

Programme National de Développement Local

5 avenues Carde, Immeuble Caisse de Sécurité Sociale (SENEGAL)
Tél : 221 8895060 fax : 221 823 88 35
Bp : 6558 Dakar Etoile
Email : pndl@pndl.sn

Décembre 2011